

N° 41

DECEMBRE 2008



**Stoumont**  
*Site d'Exception*

# à la Commune une

*Le bulletin d'information de votre commune.  
Tout ce qui vous intéresse, tout ce que vous devez savoir.*





**Le départ vers le Mémorial Van Damme (Lire article page 34 )**



**Plantation du verger conservatoire de Moulin du Ruy  
(voir article page 12)**

# L'ÉDITORIAL DU BOURGMESTRE

Troisième et dernier numéro de cette année 2008. Et 2009 pointe déjà son nez ...

Je voudrais profiter de celui-ci pour vous remercier de la compréhension témoignée par bon nombre d'entre vous tant au niveau de la réorganisation temporaire du service Urbanisme qu'au niveau des travaux routiers réalisés entre La Gleize et Borgoumont.

Nous traversons une période difficile, faite de doutes, d'inquiétudes sur ce que sera demain. Le niveau local n'y échappe pas (augmentation du coût de l'électricité, augmentation du coût des carburants, indexation des traitements,...). Je voudrais cependant vous confirmer que les niveaux d'imposition tant à l'IPP qu'au précompte immobilier resteront inchangés à Stoumont.

Toutefois, deux services liés à des dispositions légales bien spécifiques continueront à connaître des évolutions, à savoir:

- La distribution de l'eau pour laquelle nous sommes tenus d'appliquer le coût vérité, soit 100% de celui-ci
- La gestion des déchets pour laquelle nous devons couvrir en 2009, 80% du coût et 100% à l'horizon 2012

Les événements et les réalisations se sont succédés au cours de ces derniers mois. Je vous invite à en découvrir un certain nombre au travers de ce bulletin.

Au nom de l'Administration communale et de ses collaborateurs, du Conseil Communal, du Conseil de l'Action sociale et de ses collaborateurs et du Comité de rédaction du bulletin communal, je vous souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes ainsi qu'une année 2009 conforme à vos souhaits et aspirations !

**Didier Gilkinet**  
Votre Bourgmestre

## NOS ENFANTS LE VALENT BIEN !

Au moment où vous lirez ces lignes, la rentrée scolaire vous paraîtra, sans doute, déjà bien loin. Mais cette rentrée n'en reste pas moins un moment extrêmement important pour nos enfants et nos adolescents.

Pour ces derniers, cela signifie qu'il faudra affronter des nouvelles matières, des nouveaux professeurs, changer d'orientation, entrer dans une école supérieure ou à l'université. Pour les plus jeunes, le changement d'instituteur (trice) reste une épreuve considérable. Et que dire de l'émotion des tout-petits qui franchissent pour la première fois les grilles de l'école.

Pour les enseignants, aussi, la rentrée reste un événement majeur dans l'année scolaire. Outre les formalités administratives, les nouvelles circulaires ministérielles, l'accueil des élèves et des parents, ils sont aussi parfois hélas confrontés au risque d'une perte d'emploi.

Nos communes, à faible densité de population ( 28 H/km<sup>2</sup>), ressentent sans doute plus que d'autres les effets de la courbe de natalité et une grosse classe « sortante » ou une petite classe « entrante » suffit pour influencer négativement l'emploi.

Pourtant statistiquement, la majorité des petits stoumontois fréquente les établissements de la commune (tous réseaux confondus). Ainsi, 145 enfants sont inscrits dans nos écoles primaires et 99 dans nos écoles maternelles.

Le collègue se réjouit évidemment du succès de nos

écoles villageoises et met tout en œuvre pour qu'il en soit encore ainsi demain.

Rappelons que la commune intervient en partie ou intégralement dans le coût des activités culturelles et sportives.

Ainsi, pour tous les enfants, tous réseaux confondus, la commune offre les transports vers la piscine et intervient dans le prix de l'entrée. Il en va de même pour le théâtre, le cinéma, les concerts ainsi que pour diverses animations plus ponctuelles.

C'est la commune, aussi, qui prend en charge le traitement du personnel des garderies.

Signalons à ce propos qu'une Commission d'Accueil Temps Libre a été créée et que des améliorations sensibles devraient être apportées très prochainement au système (formation des gardiennes, horaires, vacances...).

Bien sûr, cet article se veut une publicité pour nos écoles de village. Parce qu'elles le valent bien. Car, mettre tout en œuvre pour qu'elles fassent mieux que subsister, c'est aussi défendre la qualité de notre enseignement, l'emploi, la convivialité de nos villages, la ruralité, la base et la richesse de nos relations. Bref, défendre notre qualité de vie.

**Philippe Goffin**  
Echevin de l'Enseignement

## LE 13 JUILLET 2008 LA FOIRE AGRICOLE DE RAHIER



### Discours de Didier Gilkinet :

Monsieur le Conseiller Provincial,  
Monsieur Le Président,  
Messieurs Les Bourgmestres,  
Madame, Messieurs les Echevins et Conseillers  
Communaux,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Un peu plus de 2 mois après le succès de l'opération Agricharme et les 30 ans de Bio de la ferme Counasse qui resteront gravés dans nos mémoires, je suis très heureux de pouvoir accueillir, à nouveau ici à Rahier, cette foire agricole.

Je souhaiterais d'emblée adresser aux organisateurs toutes mes félicitations pour la mise en place de cet événement régional et convivial et ce, malgré toutes les difficultés rencontrées.

Je voudrais les encourager à persévérer, en témoigne le soutien particulier tant financier que logistique de la Commune de Stoumont.

Je reste convaincu qu'il y a encore de la place aujourd'hui pour de telle manifestation, à taille plus humaine.

Cette foire est le fruit d'un beau partenariat entre l'A.R.E.D.B. Stavelot-Vielsalm, l'Asbl Loisirs et Jeunesse, les Communes associées et aujourd'hui l'Association des Agriculteurs de Stoumont (A.S.S.A.S.).

Elle a connu avec le temps une belle évolution puisque, outre le concours régional, s'ajoutent aujourd'hui une exposition, des démonstrations, un chapiteau gourmand, l'Ecole Wallonne des Jeunes Eleveurs ainsi que l'incontournable barbecue Blanc Bleu belge !

Bref, une très belle mise en bouche avant la foire de Libramont !

Avant de céder la parole à Philippe, notre Echevin de l'Agriculture qui va vous dire combien nous sommes conscients de ce que représente l'agriculture à Stoumont, je vous souhaite à toutes et tous, organisateurs, participants, visiteurs, une très belle foire 2008 !

### Discours de Philippe Goffin :

Monsieur le Conseiller Provincial,  
Messieurs les Bourgmestres,  
Mesdames et Messieurs les Echevins,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,  
Messieurs les Représentants des Organisations  
Agricoles,

Mesdames et Messieurs,

Chers Amis Agriculteurs et Agricultrices,

Chers Amis,

Au nom du collège communal, je vous souhaite de tout cœur la bienvenue à Stoumont pour cette 9<sup>ème</sup> édition de la Foire Agricole de Rahier.

Est-il vraiment besoin de le rappeler : Stoumont est une commune rurale agricole et forestière; elle compte encore plus de 2000 hectares de terre réservés à l'agriculture qui procurent un revenu à une cinquantaine de familles.

L'activité agricole sur notre commune reste donc une activité économique importante. Mais elle joue aussi un rôle social, en assurant l'animation de nos villages pendant la journée. Grâce à nos fermiers et à quelques autres indépendants, commerçants et artisans, nos hameaux ne sont pas désertés le jour pour se repeupler à la tombée de la nuit. Leur activité contribue largement à la qualité de vie.

L'impact environnemental de l'agriculture est tout aussi essentiel. Si nos paysages sont si beaux, si Stoumont est véritablement un site d'exception, c'est aussi parce que, depuis des décennies, les agriculteurs ont façonné une nature qui, il faut bien le dire, avait déjà un beau potentiel au départ.

Le Collège Communal est tout à fait conscient de ces différents aspects et, dès sa déclaration de politique générale, début 2007, il a clairement affirmé une poli-

# LE 13 JUILLET 2008

## LA FOIRE AGRICOLE DE RAHIER (SUITE)

tique de soutien à l'agriculture et aux agriculteurs.

Soutien moral tout d'abord, en étant à l'écoute de vos problèmes et de vos difficultés et en participant aux diverses manifestations organisées par vos associations.

Soutien administratif, ensuite, en se faisant l'intermédiaire entre vous et la Région wallonne ou la Province.

Soutien financier, bien sûr, non pas à coups de primes mais en vous rétribuant pour le rôle environnemental que vous exercez sur la commune. Il faut savoir en effet que Stoumont est, avec la ville d'Ath, l'une des deux seules communes à encourager les mesures agro-environnementales.

Soutien financier toujours, avec notre participation à votre affiliation au Service de Remplacement Agricole et la prise en charge par la commune de votre affiliation à une ASBL de service technique agricole, Agra-Ost pour ne pas la citer. Un responsable du secteur n'a pas hésité à qualifier notre démarche d' " initiative intelligente et

pionnière".

Notre appui va également bien sûr à des activités comme celle-ci : en avril nous étions parmi les organisateurs des journées Agri-charmes et de la fête du bio à la ferme Counasse à Chauveheid. Et notre contribution à l'organisation de la fête d'aujourd'hui est substantielle, même si cela n'apparaît pas sur l'invitation.

Vous l'aurez compris Mesdames et Messieurs, le Collège Communal Stoumontois est attentif aux problèmes du monde agricole. Il est à votre écoute et il fera tout ce qui est possible à une commune comme la nôtre pour vous aider au mieux, dans la mesure de nos moyens.

Pour terminer, je voudrais ajouter que, en tant que pionniers de certaines de ces mesures, nous serions très fiers de créer des émules. De même, si d'autres communes imaginent d'autres initiatives en faveur de l'agriculture, nous ne nous priverons pas de les imiter.

**Philippe Goffin** - Echevin de l'Agriculture

## JOURNEES DU PATRIMOINE 2008

La CULTURE était le thème retenu cette année par la Région Wallonne pour les Journées du Patrimoine.

Au-delà des frontières, des générations, des civilisations même, une des caractéristiques de la « culture », comme du « sport » d'ailleurs, est sa faculté de rassembler.

La culture n'est pas l'apanage des grandes villes. A notre niveau aussi, ce thème peut être fédérateur. C'est pourquoi les échevinats de la Culture des communes de Lierneux, Trois-Ponts et Stoumont ont décidé d'unir leurs efforts et leurs moyens pour organiser dignement ces 20èmes Journées du Patrimoine. Au centre de cet événement, un parcours d'artistes, ponctué dans les trois communes par de nombreux points forts.

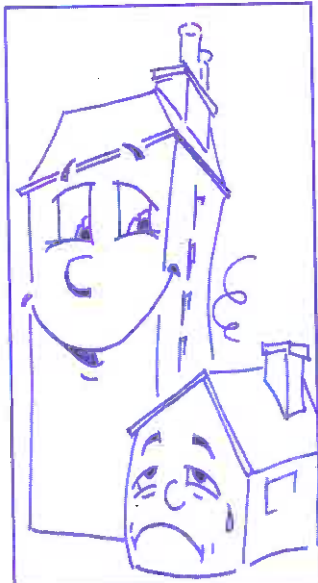
Malgré l'ampleur de la tâche, les bonnes volontés et les initiatives ont vite pris le dessus sur les difficultés. Plus de 55 artistes, dont 29 de notre commune, ont ouvert leur atelier ou/et exposé leurs œuvres.

Deux point forts, un à Rahier (Ferme Belle-Vue) et l'autre à Stoumont (école des filles), ont donné un aperçu des œuvres à découvrir sur le parcours. Un spectacle rassemblant les talents des trois communes fut présenté à l'Espace Culturel des 3 Vallées de Trois-Ponts et, à Rahier, le samedi soir, l'ASBL Les Amis de l'Ancien Château a confirmé, sa vocation culturelle en offrant un spectacle entièrement conçu et réalisé par ses soins. Citons aussi, dans certains ateliers, l'organisation de petits concerts et de récits contés.

Plusieurs centaines de personnes ont ainsi pu profiter, sans quitter leur région, d'un week-end particulièrement riche, confirmant, si besoin en était, le potentiel culturel de notre commune.

Que tous les acteurs de ces journées du Patrimoine trouvent ici l'expression de nos remerciements pour leur participation et nos félicitations pour la qualité de leur expression artistique.

**Philippe Goffin**  
Echevin de la Culture



## SERVICE COMMUNAL DU LOGEMENT: MODIFICATION

Veillez noter que la permanence du jeudi après-midi est déplacée au jeudi matin, de 9H. à 12h30 à l'administration communale.

Vous pouvez également obtenir par téléphone au 080/292663 ou via l'adresse E-mail : [catherine.gillet@stoumont.be](mailto:catherine.gillet@stoumont.be), tous les renseignements (en matière de logement, documentation, formulaires pour les diverses primes, législation en matière de location, ..), ainsi que les nouvelles mesures qui devraient entrer en vigueur en 2009.

**Albert André**  
Echevin du logement

## LA STOUMOBILE DISCOURS D'INAUGURATION

Au nom de l'Administration communale et du Centre Public d'Action Sociale de Stoumont, dans le cadre de la mobilité, nous sommes particulièrement heureux de pouvoir concrétiser ce projet STOUMOBILE que les habitants de Stoumont souhaitaient.

Nous avons pu le vérifier encore lors des consultations organisées dans le cadre du PCDR, ce projet qui nous tenait à cœur et qui était dans nos cartons depuis longtemps pour beaucoup d'entre nous.

A l'heure où nous sommes confrontés à une carence de plus en plus marquée des transports publics, pour des raisons de rationalisation, la question de la mobilité en milieu rural prend de plus en plus d'importance.

Notre commune n'a plus de gare de chemin de fer mais une seule ligne TEC à fréquence régulière sur l'axe Aywaille-Stoumont-Trois-Ponts.

Début 2007, le Gouvernement wallon lançait un appel à projet pour mettre en place, dans les communes rurales, des bus locaux via une convention avec le TEC. Ce service devait permettre aux habitants ne se trouvant pas sur une ligne TEC existante, d'accéder à celle-ci.

Plusieurs réunions ont été organisées pour en étudier la faisabilité, et pour en déduire que ce bus, même subsidié, avait un coût certain et ne pouvait accéder à tous les coins et recoins de notre commune, ce qui excluait du système bon nombre de nos habitants.

Nous avons dès lors opté pour un minibus 8 places qui a été acquis sur fonds propres avec un budget de 20.000 euros.

Il est destiné à toute personne domiciliée sur le territoire de la commune de Stoumont qui, faute de moyen de transport personnel ou d'une autre possibilité de transport qui lui soit accessible, rencontre des difficultés de déplacement.

Il confirme et perpétue un service que le CPAS offrait déjà puisqu'un agent effectuait jusqu'à présent au moyen de son véhicule personnel, et nous l'en remercions, des transports essentiellement pour des visites médicales ou consultations en hôpital.

Comme vous avez pu le lire dans le règlement joint à l'invitation de ce jour, nous avons élargi le champ d'action de ce service et la Stoumobile est également accessible

- pour accomplir des démarches administratives ou à caractère social ;
- rendre visite à des amis ou à des personnes séjournant dans des établissements ;
- pour accéder à certains biens de consommation nécessaires à la vie quotidienne.

Deux matinées par semaine sont consacrées pour « faire des courses », chez les commerçants stoumontois ou dans une entité proche; la Stoumobile effectuant un circuit dans les villages pour les personnes qui en auront fait la demande .

Nous espérons ainsi généraliser les transports collectifs, dans un souci d'économies, mais pour également favoriser, développer les contacts entre habitants de villages différents.

Le rôle de notre service mobilité est essentiel pour que l'offre de transport corresponde le mieux aux besoins des habitants de nos 55 villages et hameaux.

Il est donc important de continuer la réflexion avec la commission mobilité mise en place dans le cadre du PCDR pour organiser d'autres transports et coordonner les offres existantes.

Je pense particulièrement aux bénévoles de notre commune qui ont choisi de consacrer une partie de leur temps pour tout simplement aider les autres et rendre service.

Merci à eux aussi pour leur travail trop méconnu.

Au nom de notre commune et de notre CPAS, je remercie vivement tous ceux qui ont œuvré à la mise en place de ce service, qui veilleront à sa bonne marche et à son expansion.

Nous espérons que la Stoumobile sera le fil rouge qui reliera nos villages et permettra aux habitants, non seulement d'obtenir des services, mais également de nouer ou garder des contacts, d'avoir un minimum de vie sociale.

Nous vous invitons à prendre l'apéro et à baptiser la Stoumobile en portant un toast à son attention.

**Albert André**  
Président du CPAS

# LA STOUMOBILE



Commune de Stoumont  
C.P.A.S. de Stoumont  
Route de l'Amblève 41/45  
4987 STOUMONT



## La Stoumobile

# Règlement

### 1. Bénéficiaires

Toute personne domiciliée sur le territoire de la commune de STOUMONT qui, faute de moyen de transport personnel ou d'une autre possibilité de transport qui lui soit accessible, rencontre des difficultés de déplacement pour :

- bénéficier de soins de santé (consultations chez le médecin ou à l'hôpital, séances de kinésithérapie, dentiste, etc.) et de médicaments (pharmacien);
- accomplir des démarches auprès d'administrations ou de services (commune, CPAS, poste, banque, bureau du cadastre, des contributions, etc.);
- accéder à certains biens de consommation, nécessaires à la vie quotidienne (courses chez les commerçants stoumontois de préférence, mais aussi dans une entité voisine);
- rendre visite à des personnes qui séjournent dans certains établissements (hôpital, maison de repos, etc.)
- ou pour toute autre démarche à caractère social (entretiens d'embauche, activités "bébé rencontre", visite chez des amis, etc.).

Les réservations se font dans l'ordre d'arrivée des demandes. Cependant, les déplacements pour raisons médicales ou destinés à une recherche d'emploi seront toujours privilégiés.

### 2. Fonctionnement

Les transports sont effectués par un agent, spécialement affecté à cette mission avec le véhicule « STOUMOBILE ». Celui-ci n'assume pas l'accompagnement de l'utilisateur sauf en cas de demande spécifique. Pour une bonne organisation du planning, la personne veillera à le signaler lors de la réservation.

La "STOUMOBILE" circule toute la semaine, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 16h, avec aménagement possible de cet horaire à titre exceptionnel. Les personnes sont prises et reconduites à leur domicile.

Sauf cas d'urgence, la demande doit être faite par téléphone, au minimum 48 heures à l'avance, entre 8h30 et 16h30, en téléphonant au **0478/48.00.14** ou à défaut au 080/29.26.87.

Les personnes qui renoncent à un transport voudront bien en avvertir le service, aussi rapidement que possible et, dans tous les cas, avant le rendez-vous pris pour le déplacement prévu.

# à la Commune

### 3. Destinations

Les déplacements sont effectués en priorité sur le territoire communal de STOUMONT. Pour les transports plus lointains, la demande motivée doit être faite au minimum 3 jours ouvrables à l'avance.

Possibilité sur rendez-vous :

- le **mardi matin**, de se rendre à Spa
- le **vendredi matin**, de se rendre à Trois-Ponts, Stavelot, Malmedy

### 4. Règles particulières

- Les personnes doivent être capables de se déplacer seules ou avec l'aide du conducteur.
- Les enfants de moins de 15 ans doivent être accompagnés. Ils bénéficient de la gratuité du transport.
- Les personnes handicapées qui possèdent une carte de stationnement spécifique, se muniront de celle-ci.
- Il est interdit de fumer dans le véhicule et de transporter des animaux.

**Le service « STOUMOBILITE » est un service dont la vocation est avant tout sociale, et ce, tant au niveau du public visé, que des courses à effectuer. Il ne peut donc se substituer, ni aux taxis conventionnels, ni aux ambulances ou services spécialisés dans le transport de personnes handicapées ou malades qui ont besoin d'une assistance particulière pour se déplacer.**

### 5. Tarif

Le transport est payant pour les déplacements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la commune selon le tarif suivant :

À partir de 16 ans :

**0,30 €/km** (ou 0,15 €/km pour groupe de minimum 3 personnes)

**/aller et retour/passager**

à compter de la prise en charge de la personne à son domicile.

**N.B.** : les frais éventuels de parking sont également à charge du bénéficiaire.

**Uniquement** pour les visites médicales, **et au-delà** d'une heure d'attente, une participation financière sera facturée aux bénéficiaires en plus des frais de déplacements .

Elle sera de 1,50 € par quart d'heure, avec un forfait maximum de 6 € par prestation.

Vous pouvez solliciter l'intervention de votre mutuelle en présentant votre facture.

Le coût lié à des circonstances non reprises par le présent règlement fera l'objet d'un accord préalable entre l'utilisateur et le service.

Les frais de transports seront facturés et payables dans les 15 jours de la réception de la facture.

Toutefois, si un utilisateur devait rencontrer des difficultés pour la prise en charge d'une course, il pourrait préalablement à celle-ci (sauf cas d'urgence), adresser une demande de prise en charge au C.P.A.S. qui appréciera l'aide à apporter.

**Informations et réservations pour la Stoumobile :**

**0478/48.00.14 ou à défaut : 080/29.26.87**

La Secrétaire  
**Valérie Simon**

Le Président  
**Albert André**



# POURQUOI UNE NOUVELLE AUGMENTATION DE LA TAXE SUR LES DÉCHETS EN 2009 ?

Chaque commune wallonne, quel que soit le mode de collecte des déchets en vigueur, a l'obligation de la Région wallonne (et des instances européennes) de répondre à la notion de **Coût/Vérité** et également à la notion de « Pollueur /Payeur ».

C'est à dire que les communes ont l'obligation pour 2009 d'ajuster les taxes pour que les recettes de ces taxes atteignent au minimum 80% des dépenses. Cette obligation sera portée à 85% en 2010 pour atteindre 95% du coût en 2012.

Les coûts de collecte et de traitements des conteneurs de différentes capacités ont été établis par les intercommunales et les communes ne peuvent taxer ces différents conteneurs en dessous du coût réel de collecte et de traitement (notion coût/vérité liée à celle de pollueur/payeur).

Vous aurez pu constater dans la presse quotidienne que les communes avoisinantes étaient dans l'obligation d'ajuster leur taxes annuelles selon ce principe au risque de se voir pénaliser d'amendes qui grèveraient le budget communal.

Pour répondre à cette obligation à Stoumont, la taxe 2009 sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers pour un conteneur duo-bac familial de 180 litres sera de 150,00 € pour les ménages de deux personnes et plus. Pour les isolés la taxe sera de 120,00 €. Une réduction de 50% est octroyée pour les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) dont le revenu est le seul revenu du ménage, ainsi que pour les ménages dans une situation similaire. La prime de fréquentation au parc à conteneur est maintenue.

La taxe sur les conteneurs autres qu'à usage ménager comporte un forfait de 52 vidanges. Cette taxe doit être au moins égale au prix coûtant de l'enlèvement et du traitement liés à ce conteneur, soit de 170 € pour les conteneurs de 240 litres, 250 € pour les conteneurs de 360 litres et de 540 € pour les conteneurs de 770 litres. Une taxe est instaurée pour les camps de jeunesse de 40 € à 60 € selon le nombre de participants.

Il peut sembler assez paradoxal à beaucoup d'entre nous de voir le coût de la taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets s'envoler depuis quelques années alors que chacun trie ses déchets (depuis 1999) et qu'un grand nombre fréquente le parc à conteneurs (ouvert depuis 1994). Surtout si l'on se reporte aux années antérieures à 1999, lorsqu'on plaçait tous ses déchets dans un sac en plastique et que cela ne coûtait pas trop cher. Pas trop cher à notre portefeuille, mais tous ces déchets, placés sans discernement dans des décharges essayées dans nos communes, le long de nos cours d'eau, ont et auront encore pendant longtemps un coût énorme en matière d'environnement et des traces que nous aurons laissées pour des siècles à nos descendants.

Il faut savoir que plusieurs facteurs contribuent à l'augmentation inexorable des taxes sur l'enlèvement et le traitement des déchets et qu'il faut, malheureusement mais très certainement, s'attendre à d'autres augmentations durant les années futures.

## En ce qui concerne l'enlèvement des déchets en porte-à-porte

Il est évident que l'augmentation du coût du carburant, même

fluctuant, et l'inflation, même limitée ou nulle pour 2009, des charges sociales et des salaires ont un impact direct sur le prix de l'enlèvement des déchets.

Ajoutons à ceci le prix du matériel roulant sophistiqué avec les deux compartiments séparés, le mécanisme d'élévation des conteneurs et le dispositif de lecture des puces électroniques.

## En ce qui concerne le traitement des déchets

L'instauration progressive du tri des déchets, qui permet de plus en plus le recyclage des matières, a commencé par l'implantation de parcs à conteneurs (en 1994 pour Stoumont). Les coûts de la construction, de l'entretien, du personnel et de l'enlèvement des déchets des parcs vers des centres de traitements ou d'enfouissement sont évidemment à prendre en compte. Il faut savoir que les coûts des parcs à conteneurs sont mutualisés sur l'ensemble des communes affiliées à IDELux (plus de cinquante communes).

Si le tri des déchets permet une valorisation des matières recyclables, le bénéfice qui en ressort est surtout à considérer sur le plan environnemental plutôt qu'en gains financiers directs.

Les anciennes 'décharges' communales ou intercommunales telles qu'on pouvait les voir (et les sentir surtout !) sont fort heureusement révolues. Il n'empêche que si les matières organiques sont valorisées et les matières recyclables traitées par filières, des matières résiduelles non recyclables occupent encore une part (trop) importante de nos déchets. Ces matières sont enfouies selon des normes strictes sur le plan de l'hygiène, des rejets et de l'impact sur l'environnement. Et tout ceci a un coût financier direct et indirect (**taxe de la Région wallonne de 20 €/tonne en 2008 et 2009 et de 60 €/tonne en 2010**).

## En ce qui concerne les obligations européennes et régionales.

Les lois, les règlements et circulaires de la Communauté européenne en matière d'hygiène, de règlements de travail et de protection de l'environnement sont progressivement mais obligatoirement répercutés dans la législation de la Région wallonne.

Les normes de plus en plus strictes en matière d'environnement (heureusement) obligent également les Centres d'Enfouissement Techniques (CET) à des dépenses accrues pour s'y conformer.

L'ensemble de ces raisons fait et fera que le coût de la collecte et du traitement des déchets ménagers ne fera qu'augmenter dans l'avenir et donc avec lui le montant des taxes.

## Le seul moyen de limiter cette augmentation est bien entendu de diminuer les quantités à traiter en CET comme en filières de recyclage.

Dans cet esprit le nombre de vidanges annuelles seront limitées à 36 vidanges par ménage de deux personnes et plus et à 34 vidanges pour les isolés. Les vidanges supplémentaires seront facturées à 2 €/pièce.

## Plus que jamais...

Jean Lebrun

**LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE NOUS NE PRODUISONS PAS !**

PCDR

## LA RÉFLEXION SUR LES PROJETS SE POURSUIT

Dans le cadre de l'Opération de Développement Rural (ODR), visant à améliorer le cadre et la qualité de vie des Stoumontois, de nombreuses rencontres citoyennes ont déjà été organisées: réunions d'information et de consultation, réunions visant à identifier les objectifs de développement pour la Commune dans les 10 années à venir et réunions de réflexion sur les projets à développer.

Les projets seront intégrés dans le Programme Communal de Développement Rural (PCDR), véritable document stratégique établi pour les 10 années suivant son approbation par le Gouvernement wallon. Afin que ce document réponde réellement aux besoins de la population, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR), organe consultatif et représentatif de l'ensemble de la population, veille à la cohérence de l'ensemble du processus.

Une première série de fiches a été transmise à un bureau d'étude pour la réalisation d'esquisses. Les membres poursuivent le travail d'approfondissement des autres fiches-projets qui, pour certaines, seront également transmises à ce même bureau d'étude. Voici, à titre d'exemple, quelques intitulés de fiches-projets encore sujets à modifications en fonction de l'évolution de la réflexion.

- (Lorcé) Aménagements de mobilité douce, de sécurisation, de stationnement et de loisirs au centre de Lorcé
- (Stoumont-entité) Aménagement de différents points d'eau
- (Ruy) Aménagement de sécurité et de convivialité afin de favoriser la mobilité douce
- (Rahier) Elaboration d'un véritable cœur du village en valorisant ses atouts historiques et naturels au profit des habitants en visant le développement d'un tourisme diffus
- (Stoumont-entité) Réhabilitation et mise en réseau des chemins et sentiers en valorisant le patrimoine local
- (Chevron) Création d'un réseau de chaleur et aménagement du village afin de renforcer la sécurité et la convivialité

La participation citoyenne est au cœur du processus, n'hésitez donc pas à contacter les agents de développement par téléphone, courrier ou e-mail pour tout complément d'informations. Vous trouverez également des informations sur le site Internet [www.pcdr.be](http://www.pcdr.be).

Echevin en charge du développement rural

Philippe GOFFIN

tél. 080 78 54 56 - gsm 0472 65 63 01

[philippe.goffin@stoumont.be](mailto:philippe.goffin@stoumont.be)

Agents de développement

Sarah BEAUFAYS

Isabelle LAURENT

Marie-Françoise GILIS

GREOA asbl - Service PCDR

Place de Chézy 1, 4920 Harzé-Aywaille

tél. 04 384 67 88 - fax 04 384 74 37

[pcdr.stoumont@ourthe-ambleve.be](mailto:pcdr.stoumont@ourthe-ambleve.be)

[www.pcdr.be](http://www.pcdr.be)



OURTHE  
AMBLEVE  
— GREOA —

PCDR

Vous retrouverez ce sigle dans tous les articles dont les sujets s'inscrivent dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural

# INFRACTIONS ET SANCTIONS EN MATIÈRE D'URBANISME (POUR RAPPEL)

Le Parlement wallon a adopté un décret le 24 mai 2007 relatif aux infractions et aux sanctions en matière d'urbanisme. Pour une meilleure intégration de ce décret dans le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (C.W.A.T.U.P.), le Ministre André Antoine a rédigé une circulaire ministérielle en date du 5 juillet 2007. Le Ministre a également rédigé un courrier en date du 25 juin 2007 invitant les Collèges communaux à faire preuve durant un an d'une certaine tolérance en s'abstenant d'engager toute procédure pénale pour les citoyens qui, de leur propre gré, solliciteraient la régularisation (si tant est possible) d'infractions urbanistiques commises avant l'entrée en vigueur du décret (28 juin 2007).

A la demande de plusieurs Collèges communaux, le Ministre propose aux Collèges communaux de prolonger cette mesure de clémence jusqu'au 31 décembre 2009.

En résumé, le Collège communal n'engagera aucune procédure pénale si vous remplissez les conditions suivantes :

- vous avez commis une infraction urbanistique avant le 28 juin 2007,
- la construction érigée en infraction est susceptible d'être régularisée,
- vous effectuez une démarche de régularisation de votre propre initiative,
- l'accusé de réception de la demande de permis en régularisation est antérieur à la date du 31 décembre 2009.

Voici donc une occasion renouvelée de se mettre en ordre pour tout citoyen qui aurait 'commis' l'une ou l'autre infraction urbanistique avant la date du 28 juin 2007.

**Didier Gilkinet – Bourgmestre**

## NOUVELLES DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCUEIL DE STOUMONT

Depuis le mois de juin 2008, la commune dispose d'une Commission Communale de l'Accueil (CCA). Sont membres de cette CCA : des conseillers communaux, les directions d'écoles, les associations de parents, les ASBL et clubs sportifs accueillant les enfants de la commune en stage ou pour des activités extrascolaires.

Ce groupe de 25 à 30 personnes, intéressées par l'enfance, se réunit pour décider des actions à entreprendre dans notre commune pour améliorer les conditions d'accueil pendant les temps libres (ATL).

Une première action est mise sur pied pour répondre aux demandes de formation des accueillantes d'écoles. Les "gardiennes" ont un rôle très difficile à jouer : elles accueillent les enfants au "saut du lit" quand les parents partent au travail, elles veillent à ce que les repas se déroulent calmement, puis en fin de journée encadrent les petits, fatigués, pour leurs devoirs, les jeux, des activités créatives, en attendant le retour des parents.

Dès janvier, un cycle de formation continue sera organisé à Stoumont pour toutes les personnes qui accueillent les enfants de 3 à 12 ans.

Cette formation, agréée par l'ONE, comprend 150 h réparties en 9 modules qui abordent différents sujets en rapport avec l'accueil des enfants : le développement et les besoins de l'enfant, la communication avec les parents et les enfants, les repères et les limites, le projet éducatif... Les participantes échangeront leurs expériences et les difficultés qu'elles rencontrent dans leur profession, elles s'enrichiront de ces échanges et des apports théoriques de la formatrice.

Une priorité est accordée aux accueillantes d'école qui s'occupent déjà des enfants dans les garderies. Mais tout personne qui serait intéressée par cette formation gratuite peut contacter la coordinatrice ATL de la commune (coordonnées ci-dessous) ou Philippe Goffin, échevin de l'enseignement (0472/65.63.01).

D'autres actions sont en préparation comme l'organisation des plaines de vacances communales et l'édition d'une brochure d'information à destination des parents sur les possibilités d'accueil des enfants dans la commune...

Pour toutes les questions concernant l'accueil des enfants de 3 à 12 ans pendant leur temps libre, Anne Lejeune, coordinatrice ATL, est à votre disposition les mardi, jeudi et vendredi (sur rendez-vous au 0471 88 00 51).

**Anne Lejeune  
Coordinatrice**

## **Dimanche 5 octobre 2008 : INAUGURATION DU VERGER CONSERVATOIRE DE MOULIN DU RUY**

« Belle Fleur », « Large mouche », « Reinette Etoilée »... Cela vous dit quelque chose ? Non ? Je vais vous aider ; ce ne sont ni des noms de bateaux ni des noms de totems scouts ! Juste des variétés de pommes qui garnissaient, il y a quelques dizaines d'années les vergers de notre enfance.

A cette époque, toutes, ou presque toutes les maisons, étaient alors entourées d'une prairie plantée d'arbres fruitiers. Je dis bien prairie, pas pelouse. Dans ce temps là, les vaches remplaçaient alors très efficacement nos bruyantes tondeuses actuelles.

A l'automne, les bonnes années, les branches de ces pommiers ployaient sous le poids d'une récolte abondante. C'était aussi le temps des « maraudes »

Ces pommes que l'on récoltait précautionneusement étaient stockées dans la cave. Elles restaient savoureuses jusqu'à Noël. Après elles convenaient encore fort bien pour les compotes et les tartes. Plus d'un parmi nous, a le souvenir d'une grand-mère, épluchant au printemps, des vieux fruits presque aussi ridés qu'elle.

Certaines années, une gelée tardive mettait à mal la récolte. Tant pis, on ne mangerait pas de pommes cette année. A personne, il ne serait venu l'idée, dans nos campagnes, d'acheter des fruits. Si une variété manquait, on se rattrapait sur une autre et finalement, on vivait avec ce que la nature nous offrait.

C'était une autre époque. Ces vergers, de l'abandon à l'oubli, sont en train de disparaître. Aujourd'hui, pour les jeunes générations, lorsque l'on parle de pommes, il faut entendre « Granny Smith », « Pink Lady » ou « Jonagold ». Pour ces jeunes, et en exagérant à peine, ces variétés poussent en six pack, avec pour pelure de la cellophane transparente. Ces fruits qui sont tous issus de la variété « Golden Délicieux » n'ont pas la diversité génétique qui pourrait leur permettre de résister aux maladies et aux aléas climatiques.

Face à ce constat, différents plans de sauvetage ; expression monétaire fort à la mode, ont été échafaudés par plusieurs organismes.

Tout d'abord, la Région Wallonne et le Centre Wallon de recherches Agronomiques de Gembloux ont décidé de répertorier et sauvegarder ces anciennes espèces et de les réintroduire.

Mais aussi : l'ASBL « La Vallonia » qui organise pour la sixième fois la fête de la pomme.

Le Royal Syndicat d'Initiatives de la Gleize, qui par la volonté de son président, Mr Vincent Colson, a déjà eu des contacts préparatoires avec la faculté.

Et pour finir la commune de Stoumont qui a organisé en octobre 2007 une vente d'anciennes espèces d'arbres fruitiers, qui a rencontré un succès aussi large que révélateur.

Autant de bonnes idées et de volontarisme ne demandaient qu'à trouver un coordinateur. Bien naturellement la commune de Stoumont a accepté de jouer ce rôle.

C'est ainsi qu'aujourd'hui et grâce à toutes ces collaborations :

Le Centre Wallon de Recherches Agronomiques de Gembloux.

L'ASBL « La Vallonia ».

Le Royal Syndicat d'initiatives de La Gleize

La Commune de Stoumont et en particulier le personnel du service des travaux et celui du service des chemins, nous sommes très heureux, tous ensemble, d'inaugurer ce Verger Conservatoire d'Anciennes Variétés.

Que tous ceux qui ont contribué à la concrétisation de ce projet en soient ici remerciés.

Vive le Verger Conservatoire, Vive la fête de la Pomme !



**Philippe Goffin – Echevin de l'agriculture**

**(Voir photos en page 2)**

# LES CASTORS



## MASSAGE BEBE

Cette année, en collaboration avec l'ONE nous avons organisé des séances de « Massage Bébé »

Et Bébé en raffole.

Le massage n'est pas uniquement une affaire de grandes personnes. Bébé aussi peut profiter de ces moments de pur bonheur. Entre relaxation et câlins, une occasion supplémentaire de le cajoler avec amour.

Le massage enrichit le lien parent-enfant et renforce la confiance de papa et maman.

Il procure à bébé un moment de sérénité, il hydrate la peau, il développe les sens et la psychomotricité et il facilite la digestion...

L'ONE organisera en 2009, deux cycles de 4 séances pour apprendre aux parents comment bien masser bébé. Elles sont destinées aux bébés âgés de 1 mois à 8 mois.

Ces séances seront animées par une infirmière accoucheuse formée en massage bébé et se dérouleront à la salle de gymnastique de l'école de Moulin du Ruy.

Nous rappelons également que l'ONE organisera 2 dépistages visuels pour les enfants âgés de 18 mois à 3 ans et une séance de dépistage bucco-dentaire pour les enfants âgés de 3 à 5 ans.

Le car passe toujours le 4<sup>ème</sup> vendredi du mois et s'arrête à Chevron, Stoumont et Moulin du Ruy.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Adam Fabienne, TMS de l'ONE pour le secteur de Stoumont au 0496756469.

**Yvonne Vannerum**  
Echevine de la petite enfance

Faut-il se réjouir du retour des castors dans nos vallées ?

Les plus observateurs d'entre nous auront déjà remarqué le passage des castors dans notre commune...

La Lienne et l'Amblève sont jalonnées de marques soulignant leur séjour en ces lieux.

Contrairement aux idées reçues, c'est bien notre castor européen (castor fiber) qui a colonisé le continent américain et ce, plusieurs millions d'années avant le premier homme !

Il est donc bien originaire de nos contrées; moins connu sous le nom de «bièvre» (origine celtique), il laisse néanmoins de nombreuses traces dans notre pays : Les Beveren, Beverlo, Beverdonck et plus proche de chez nous: Berwinne, Bièvre et Bevercé laissent supposer une longue fréquentation de nos berges et vallées.

Ce n'est qu'à partir du XVII<sup>e</sup> siècle que le nom du castor s'impose en français, ironie du sort : c'est précisément à ce moment que notre ami commence à désertier nos rivières, principalement à cause d'une chasse intensive.

Sa fourrure, sa viande et le castoréum\* sont très recherchés, la valeur d'un castor pouvait égaler plusieurs mois de salaire d'un ouvrier !

Plus concrètement, il apparaît que le castor joue un rôle majeur pour notre environnement : ses activités s'avèrent être non seulement extrêmement positives pour un nombre important d'espèces vivantes, mais aussi pour les intérêts humains.

Il joue en effet le rôle de jardinier écologique, sans lui, les arbres croissent et se referment sur le milieu aquatique, souvent ils tombent dans l'eau en arrachant les berges...le castor en les coupant éclaircit le fond de nos vallées, les hauts arbres sont remplacés par des arbustes laissant passer la lumière et la biodiversité de la faune et de la flore en sort gagnante.

Quant aux barrages...grâce aux retenues d'eau créées par les castors, les zones de frai pour les poissons et les batraciens se multiplient ce qui attire les hérons, cigognes, martin-pêcheurs et autres; de plus leurs rôles dans la prévention des inondations n'est plus à démontrer !

Pour terminer ce plaidoyer pour notre ami, saviez-vous qu'il s'était déjà invité à nos longues soirées d'hiver au coin du feu ?

Imaginez...

A la tombée du jour, la brume monte de l'Amblève...la lune se tapit derrière un nuage, un bruissement dans le feuillage, une ombre se profile en traînant un bois, une autre porte une pierre en se dandinant, il n'en faut pas plus pour deviner les nutons ou les farfadets de nos légendes...

### Chantal Crucifix.

\* C'est une substance sécrétée par une glande située sous la queue et utilisée en médecine.

Adresse de référence :  
[www.paysdescastors.be](http://www.paysdescastors.be)





Police

## ORDONNANCE DE POLICE SUR LES CHIENS "DANGEREUX"



Police

La nouvelle ordonnance de police sur les chiens va sembler pour certains trop laxiste, pour d'autres bien contraignante.

Il faut savoir qu'elle a été réfléchiée en se basant sur des ordonnances d'autres communes qui ont intégré les réalités du terrain.

D'abord quelques chiffres pour cerner la problématique.

La Belgique compte un chien pour sept habitants. Le nombre réel de morsures en Belgique n'est pas connu, en effet beaucoup de cas ne sont pas déclarés.

Une enquête nationale menée en 2001 par l'Institut Scientifique de la Santé Publique pour l'année 2000 montre que 93000 personnes ont été mordues par un chien au cours de cette année soit 0.09%. Une autre enquête menée par le Professeur Kahn de l'ULB montre qu'au cours des années 2001-2002, 16.800 enfants de moins de 15 ans ont été victimes de morsures soit 2,2 % des enfants de moins de quinze ans.

Chez ces enfants 65% des morsures ont lieu à domicile. L'âge moyen des enfants est de 5 ans. Dans 85% des cas, les enfants connaissent bien le chien.

35% des morsures ont lieu sur la voie publique, l'âge moyen des enfants est de 9 ans. Dans 75% des cas, les enfants ne connaissent pas le chien.

Les raisons qui poussent un chien à mordre sont multiples, car cela peut paraître étonnant mais mordre fait partie du comportement normal du chien. Son instinct de prédation peut le conduire à mordre (exemple du chien de chasse). Il mordra par agression territoriale (bien connu des facteurs), il mordra par peur, par douleur, stress, dominance, par éducation malveillante (ceux qui font de leur chien une arme).

Ainsi, il est difficile de dresser le profil du chien agressif. L'agressivité n'est pas l'apanage de certaines races, telles que reprises dans l'ordonnance comme beaucoup persistent à le croire..

Eliminer les races de la 'liste' ne réduira pas pour autant la problématique des morsures. Le tapage médiatique relance chaque année le débat lorsqu'un cas malheureux survient.

Le chien a, depuis quelques décennies, pris de plus en plus de place dans notre société et ses effets bénéfiques dépassent largement les aspects négatifs que nous traitons ici. Pensons aux chiens de travail, d'aide aux handicapés, à tous les chiens de compagnie.

Le problème du chien mordeur est tant un problème de santé publique (les 65% de morsures à domicile) qu'un problème de sécurité publique (les 35 % de morsures sur la voie publique)

C'est en vue de maintenir cette sécurité publique que la Commune a opté pour cette nouvelle ordonnance de police :

Répertorier les chiens de la liste annexée à l'ordonnance pour connaître cette population au sein de la Commune et voir si elle est majoritaire dans les accidents de morsure sur la voie publique.

Rappeler à tous les détenteurs de chiens que la divagation des chiens est interdite.

Prendre des mesures à l'égard des propriétaires qui ne respectent pas les règles élémentaires de sécurité publique en laissant sur la voie publique des animaux susceptibles de causer des dommages à autrui.

Le risque zéro n'existera jamais.

L'enquête ci-dessus nous montre que c'est dans la prévention qu'il faut travailler : l'éducation des chiens mais avant tout de leur maître et des enfants.

Dans cette optique, bon nombre de projets sont en cours de réalisation, surtout en ce qui concerne l'éducation des jeunes enfants, les plus vulnérables.

La commune soutiendra de tels projets dès que l'opportunité se présentera.

**Martine Delnoy**

Vétérinaire et Conseillère communale.



**« IL ÉTAIT UNE FOIS LA GLEIZE ».**  
**LE SAMEDI 6 SEPTEMBRE, GÉRARD GRÉGOIRE**  
**A PRÉSENTÉ SON RÉCENT OUVRAGE.**

**Discours de Didier Gilkinet :**

Monsieur Grégoire,

Gérard,

Je n'ai pas souhaité vous rencontrer avant ce soir car il était important à mes yeux de vous laisser toute la primeur de la présentation de votre ouvrage.

Je suis convaincu que vous le ferez bien mieux que moi, avec toute la passion qui vous caractérise si bien !

Je voudrais vous dire simplement que je n'ai pas été étonné de cette invitation car nous pouvons dire qu'avec vous, Gérard, c'est la continuité dans la continuité !

Amoureux de votre région, passionné par votre village et son histoire, vous avez été omniprésent durant plus de 40 ans dans la vie associative gleizoise (je laisserai le soin à Yvonne de la retracer brièvement).

Je vous sens toujours motivé aujourd'hui comme au premier jour, toujours à l'affût de tout ce qui touche à votre cadre de vie !

Quand vous nous interpellez, vous n'hésitez pas à susciter la remise en question. Et comme vous le dites toujours si bien lorsque vous m'interpelez : « vous savez, Monsieur le Bourgmestre, ce n'est pas pour moi ! ».

Avec le langage franc et direct que nous vous connaissons, vous n'hésitez pas à faire passer votre message sans jamais d'esclandre mais parfois de manière... percutante !

Vous avez pris beaucoup de plaisir en offrant beaucoup de votre temps aux autres et c'est un très beau témoignage de vie.

Tout cet investissement fait de vous aujourd'hui un être tout aussi respecté que respectable !

Et comme diraient les Magneûs (et je vais m'appliquer car les grands patrons sont derrière moi) : « volà poqwè qu'on z'est fir d'ess Glehtai ! ».

Voilà Gérard, nous sommes particulièrement heureux d'avoir pu être associés à cette soirée et vous en remercions.

Bravo encore pour votre ouvrage (dont il faut le souligner les produits de la vente seront intégralement versés à une association de lutte contre le cancer).

Et qui sait, le prochain sera peut-être intitulé « Il était une fois Gérard Grégoire ».

**Didier Gilkinet**

**Discours d'Yvonne Vannerum :**

C'est avec fierté que je vais vous présenter Gérard (mais qui ne connaît pas Gérard). Gérard est venu au monde un 31 juillet 1927 dans un beau petit village « La Gleize ». Un village qui a tellement de charme que Gérard y a passé toute sa vie. C'est en 1957 qu'il a épousé Marguerite, une fille de la Gleize bien sûr et c'est en 1959 que Marie-France a montré le bout de son nez. Voici donc la famille au complet. Gérard qui était menuisier de formation a enseigné au centre de réadaptation de Borgoumont. Il y restera jusqu'en 1992, année de la retraite. Mais je peux vous assurer qu'encore à ce jour, certaines personnes s'imaginent le croiser dans les couloirs car, même pensionné, Gérard passait tous les jours à Borgoumont. Mais Gérard ne tient pas en place, c'est pour cette raison qu'en 1951 Gérard entre au comité des fêtes. En 1955 il a créé la fête du vin, en 1958 c'est la fameuse course cycliste Liège - La Gleize. En 1959 c'est la musique qui le démange et le voilà dans le groupe des Novelty's. Il y restera quelques années. En août 1965 voici la confrérie des « Magneûs d'makèye » normal, Gérard aime la « makèye »

En 1969 Gérard monte une exposition sur la seconde guerre mondiale. En 1976 c'est la fameuse bourse militaire qui envahit La Gleize. En 1984 la commune achète le presbytère et voilà le projet du musée. Si vous cherchez Gérard et que vous ne le trouvez pas, il est peut-être au balisage des promenades parce que Gérard est aussi actif au syndicat d'initiative. Enfin quand Gérard a le temps, il écrit. C'est pour cette raison que nous sommes réunis aujourd'hui. Gérard vient de sortir un livre intitulé « Il était une fois la Gleize »

Dans cet ouvrage, Gérard y relate toutes les tâches parfois ardues qui pourraient nous paraître banales mais qui étaient très importantes. Je pense personnellement que cet ouvrage doit trouver place dans chaque foyer de notre région. C'est important pour les générations futures. Une petite précision : les bénéfices de ce livre seront intégralement versés à la recherche contre le cancer. Je n'ai certainement pas tout dit, mais il faut savoir s'arrêter. Il nous reste à dire MERCI GERARD.

**Yvonne Vannerum - Echevine.**

## ENVIRONNEMENT

### Quelles SOLUTIONS pour les déchets d'AMIANTE-ciment ?

En tant que particulier, vous pouvez dorénavant apporter les déchets d'amiante-ciment au parc à conteneurs.

Coût : 9,50 € \*, le sac de 140 litres à double paroi, en vente dans chacun des 5 centres Idelux repris ci-dessous.

#### Les obligations légales :

Les déchets d'amiante-ciment sont des déchets dangereux. Vu les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, ils doivent être conditionnés de manière spécifique et confiés à une filière agréée.

#### Les déchets concernés :

- les ardoises artificielles ;
- les plaques ondulées ;
- les anciennes conduites ou tuyaux ;
- les panneaux de revêtement ;
- les pots de fleurs ;
- ...



### Solutions pour les particuliers :

**1. Pour les petites quantités**, vous pouvez déposer les déchets d'amiante-ciment au parc à conteneurs pour autant qu'ils soient emballés dans des sacs à double paroi, fermés. Ces sacs de 140 litres sont en vente sur chacun des 5 centres Idelux (coût : 9,50 € /sac \*, ce prix comprend également les coûts d'élimination de l'amiante).

**2. Pour des quantités plus importantes** ou des déchets de **grandes dimensions**, 3 contenants sont disponibles (à ces prix, il convient d'ajouter 109,00 € / To tvac \* - coût d'élimination) :

- le big bag de 1 m<sup>3</sup> : 9,30 € / big bag tvac\* ;
- le dépôt bag «tôles ondulées» : 17,20 € / d. bag tvac\* ;
- le dépôt bag «grand volume» de 10 m<sup>3</sup> : 87 € / d. bag tvac\* ;

Ces contenants sont aussi disponibles dans les 5 centres Idelux. Une fois remplis, ces contenants ne peuvent pas être déposés au parc à conteneurs, ils doivent être rapportés dans un des 5 centres Idelux.

### Solutions pour les PME :

Les contenants sont disponibles dans chacun des 5 centres Idelux :

- Solution forfaitaire : le sac «double paroi» de 140 litres : 9,50 € /sac tvac\* (coût élimination compris)
- Solution «au poids» :
  - le big bag de 1 m<sup>3</sup> : 9,30 € / big bag tvac\* ;
  - le dépôt bag «tôles ondulées» : 17,20 € / d. bag tvac\* ;
  - le dépôt bag «grand volume» de 10 m<sup>3</sup> : 87 € / d. bag tvac\* ;
  - + coût d'élimination : 109,00 € / To tvac\*.

Une fois remplis, ces contenants ne peuvent pas être déposés au parc à conteneurs, ils doivent être rapportés dans un des 5 centres Idelux.



#### 5 centres Idelux à votre service :

- Bertrix - parc à conteneurs - lieu-dit «Le Rouvrou» : 061 41 11 77
- Habay - centre de traitement - zoning des Coeuvin : 063 42 00 44
- Manhay - station de transfert - zoning industriel de Dochamps : 080 41 85 13
- Saint-Vith - hall de tri - zoning industriel II : 080 22 63 14
- Tenneville - centre de traitement - route de Beausaint, n°3 à Champlon : 084 45 01 11



\* : tarifs en vigueur au 1<sup>e</sup> septembre 2008.



# ALLOCUTION DE MONSIEUR PAOLO TATULLO LORS DE LA RÉCEPTION DU 27 MAI 2008 EN L'HONNEUR DE DEUX VÉTÉRANS AMÉRICAINS DE LA BATAILLE DES ARDENNES

Mesdames, Messieurs, chers vétérans,

La commune de Stoumont est aujourd'hui honorée par votre présence et particulièrement par l'accueil de deux anciens soldats américains :  
Monsieur Joe LANDRY et Monsieur Francis GAUDERE

Certains d'entre vous ont connu la guerre, inutile de vous la remémorer, vous savez. D'autres, tout comme moi, ici où ailleurs, ne l'ont pas connue. Ils ne savent pas ce qu'est la guerre, ils ne l'ont pas vécue. Il faut le dire et le redire que la guerre est un long cortège d'horreurs, cruautés et souffrances.

Que la guerre engendre la perte de maris, de pères, de fils et produit des veuves, des orphelins, des invalides.

Il y a près de 64 ans, le 16 décembre 1944, des milliers d'hommes se sont défendus pour sauvegarder nos libertés et préserver nos valeurs démocratiques, pour contrer cette offensive et la furie nazie sur notre territoire communal de Stoumont.

Des hommes et des femmes se sont mobilisés venant d'une autre Nation, d'un lointain continent et d'un pays où les principes de liberté en sont le fondement. Au péril de leur vie et la sacrifiant, ces américains sont venus à notre secours.

En s'opposant à cette percée vers le nord qui aurait changé le cours de notre Histoire, beaucoup de villages de notre commune ont payé un lourd tribut à ce déferlement durant cette ultime agression. Grâce à l'esprit de résistance de nos Ardennais et la pugnacité des soldats américains, l'ultime chance du III<sup>e</sup> Reich furent vouée à l'échec. Ce rempart exceptionnel que fut nos Ardennes brisa les derniers assauts des troupes hitlériennes.

L'aventureuse pénétration dans la vallée de l'Amblève était terminée et ainsi s'achevait la terrible bataille dans l'entité de Stoumont .

Aujourd'hui, vous êtes, Messieurs, les dignes représentants qui, comme tant d'autres, épris par ces nobles idéaux et afin de les défendre, n'avez pas hésité à lancer vos tendres vies au travers de contrées inconnues et leur dangers imminents pour nous libérer de ces oppresseurs.

Les citoyens de Stoumont sont reconnaissants de vos actes de bravoures et vous présentent Monsieur Joe LANDRY et Monsieur Francis GAUDERE un document authentifiant vos mérites et une médaille commémorative, symbole de notre gratitude infinie.

THANK YOU, VERY MUCH



**Paolo Tatullo**  
1er Echevin

## **MONSIEUR JULIEN BONMARIAGE : 54 ANS DE VOLONTARIAT...**

Ce n'est pas tous les jours que nous est donnée la faculté de mettre à l'honneur les mérites d'une personne qui a offert gracieusement de son temps et de ses compétences.

Pendant 54 années au service de la communauté paroissiale, Monsieur Julien Bonmariage, assuré avec application et minutie le poste de trésorier à la Fabrique d'église de Lorcé-Targnon. Ses conseils toujours avisés d'un homme de la terre dont le bon sens influait fortement le cheminement des décisions, ont imprégné cette période de plus d'un demi siècle. Aujourd'hui en cette église qui est toute sa vie de Fabricien, nous le remercions de sa bénévole participation à cette difficile mission de marguillier. En présence de ses proches, des membres du conseil de Fabrique, Julien recevait toute la gratitude qu'il mérite. Cette longévité de bénévole fait de lui un Homme exceptionnel, dans ce terroir qui l'a vu naître.

Aujourd'hui, Julien Bonmariage, avec la modestie généreuse qui font les grands personnages, poursuit encore une activité en osmose avec la nature qu'il aime tant et qui le lui rend bien. Pour ton exemplaire dévouement... Merci Julien.

**Paolo Tatullo**  
1<sup>er</sup> échevin

(voir photo ci-contre)

## **JUMELAGE ENTRE LE VAL D'ARMANCE ET STOUMONT**

La Commune de **Stoumont**, constituée de ses 55 villages et hameaux est jumelée avec le **Val d'Armance** au département de l'AUBE (10) région de la Champagne - Ardennes.

Depuis 2005, année de leurs engagements mutuels, les deux communautés se sont, en alternance, conviées et accueillies joyeusement. La délégation Stoumontoise lors de son déplacement de juin 2008 à **Ervy-le-Châtel**, chef-lieu de la Communauté de communes du **Val d'Armance**, est reçue par Madame la présidente **Eliane CARR**.

Après la traditionnelle remise de médailles lors de la cérémonie de réception qui, sans se vouloir "pompeuse", est toujours un moment d'émotion et d'échange de respect réciproque des représentant(e)s présent(e)s, les moments festifs se succèdent pendant ces deux journées et nous laissent des souvenirs impérissables les uns pour les autres.

Le temps ne passe-t-il pas toujours trop vite quand on est simplement heureux ensemble ?

Nous recevrons une délégation de cette " Communauté sœur " pendant la période estivale 2009, pour laquelle nous allons échafauder un programme précis de la découverte de notre site exceptionnel de Stoumont.

Afin d'assurer une conviviale réciprocité des relations et échanges, toute personne désireuse de participer à ces festivités par quelques actions que ce soit ou à accueillir nos Champenois(e)s lors des rencontres officielles du mois de juillet sont invité(es) de se faire connaître auprès de Monsieur Roger Schyns ( O.T.C.S. 080 292 680 ).

**Paolo Tatullo**

Président du comité de Jumelage

(voir photo ci-contre)



**Voir article sur le jumelage en page 16**



**Voir article page 18**

## Le CSM de Bra-sur-Lienne vous remercie pour votre soutien !

Chers habitants de la commune de Stoumont,

Vous savez certainement que votre commune participe activement au maintien et au développement du Centre de Secours Médicalisé (CSM) de Bra-sur-Lienne en l'aidant financièrement. C'est donc un GRAND MERCI que nous souhaitons aujourd'hui adresser aux habitants de la commune.



Toutefois, le CSM, qui n'obtient aucune aide de l'État, ne saurait trouver son équilibre financier sans ses nombreux affiliés. Ceux-ci représentent à eux seuls près de 35 % de son budget annuel de fonctionnement. C'est pour cela que nous vous adressons, chers affiliés, un IMMENSE MERCI !

Nous établissons régulièrement des données statistiques. Cette année, nous avons décidé de vous en faire part.

Au 1<sup>er</sup> août 2008, la commune de Stoumont était 3<sup>ème</sup> du classement des communes de la province de Liège en

termes de pourcentage d'affiliés par rapport à sa population totale. Voici, ci-dessous, les chiffres :

Nombre de cartes de soutien pour la commune de Stoumont	Nombre de personnes affiliées pour la commune de Stoumont	Pourcentage de la population de la commune de Stoumont affiliée
578	1.272	42,2 %

### Réduire le temps

Savez-vous que la commune de Stoumont se trouve dans la plus grande zone rouge de Belgique ? La zone rouge, telle que définie par le ministère de la Santé Publique, indique qu'aucun Service Mobile d'Urgence et de Réanimation hospitalier (SMUR) n'est capable d'arriver par la route dans votre commune pour vous secourir endéans les 15 minutes, délai préconisé par les experts médicaux du monde entier.

**L'hélico divise en moyenne par 3 le délai d'intervention et**



permet de diminuer le facteur « temps ». Celui-ci est déterminant pour le traitement efficace des graves problèmes de santé.

Nous sommes intervenus 532 fois dans la province de Liège en 2007. Voici, ci-dessous, un tableau qui reprend les différents types de missions pour la province.

Année 2007		
Type de missions	Nombre de missions en province de Liège	% par rapport au nombre total de nos missions primaires / de nos transferts inter-hospitaliers-urgents
*Missions primaires	432	68 %
*Transferts inter-hospitaliers urgents	100	59 %

*\*Les missions dites « primaires » sont les missions qui requièrent la présence, sur le lieu de l'accident ou au domicile, d'une équipe d'intervention (médecin, infirmier) dans le but de prendre en charge et de stabiliser le patient avant son transport vers l'hôpital.*

*\*Les transferts inter-hospitaliers urgents permettent la prise en charge du patient par un hôpital spécialisé dans le traitement de sa pathologie aigüe.*

Depuis peu, le CSM de Bra-sur-Lienne est totalement intégré dans le logiciel CITYGIS (logiciel qui permet de mobiliser l'équipe médico-infirmière qui sera le plus rapidement au "chevet" du patient) de la centrale 100 de Liège et de celle d'Arlon (centrales qui gèrent l'aide médicale urgente pour les provinces de Liège et de Luxembourg). Cette intégration est la preuve d'une reconnaissance toujours plus importante de notre Centre hélicoptère et elle nous permettra d'encore mieux secourir les habitants des 2 provinces et les personnes qui s'y rendent, en complétant l'offre des services de secours terrestres existants.

### Vous n'êtes pas encore affiliés à notre service ?



Si c'est le cas, sachez qu'une affiliation vous offrira, en cas de besoin, la gratuité du transport en hélicoptère mais, en plus, vous soutiendrez l'exceptionnel effort du CSM qui est à la disposition de tous.

Sachez aussi que le Centre de Secours Médicalisé de Bra-sur-Lienne souhaite conserver sa neutralité afin de pouvoir toujours offrir au patient la meilleure prise en charge médicale possible.

### Coût annuel de l'affiliation :

**47 euros pour une famille ou 30 euros pour une personne seule !**

Pour plus de renseignements, contactez-nous au numéro de téléphone: **086/450.339 (matin)** ou visitez notre site web : [www.spiritofstluc.be](http://www.spiritofstluc.be)

*Nous sommes là pour vous !*



B  
r  
a  
-  
s  
u  
r  
-  
L  
i  
e  
n  
n  
e

## “Gestion des eaux usées”

En matière d'épuration des eaux usées, et pour répondre aux obligations de l'Union européenne, d'importants efforts ont été consentis par les pouvoirs publics communaux et régionaux au cours des dernières années en vue d'équiper les agglomérations wallonnes d'égouts et de stations d'épuration collective.

En raison de la faible densité de l'habitat et du faible taux d'égouttage de l'ensemble des villages et hameaux de la commune de Stoumont, le territoire de l'entité est totalement repris en zone d'assainissement autonome (anciennement appelé épuration individuelle). Bien que diffus, l'ensemble des rejets d'eaux usées a un réel impact sur l'environnement.

L'Europe impose un bon état des masses d'eau à l'horizon 2015. Afin d'atteindre cet objectif, le Gouvernement wallon a notamment procédé à une révision de la législation relative à l'assainissement autonome. Ainsi, l'échéance de mise en conformité de toutes les habitations existantes en zone d'assainissement autonome, initialement fixée au 31 décembre 2009, a été supprimée.

La priorité est maintenant donnée aux habitations existantes situées dans des zones prioritaires et dont les eaux usées rejetées ont une incidence environnementale significative.

La Commune de Stoumont est partiellement couverte par 4 zones prioritaires :

la zone amont de la zone de baignade de Coo englobe les villages de Lorcé, Chession, Targnon et Xhierfomont ;

une partie des villages de Chession et Lorcé est incluse dans la zone de prévention des captages de Bru Chevron ;

tous ces villages, ainsi que Stoumont, Meuville, Cheneux, Monceau, Chevron, Forges, Chauveheid, Neucy, Habiemont (partie), Neufmoulin (partie), Froidville, Rahier, Monthouet, La Venne, Wérimont, La Gleize (partie) et Roanne-Coo (partie) sont couverts par la masse d'eau à risque AM14R ;

la zone de prévention des captages de Spa Monopole couvre la frange nord de la Commune qui inclut une petite partie des hameaux de Cour, Andrimont et Chevrouheid.

A ce titre, toutes ces zones font actuellement l'objet d'une étude, dite "de zone", dont l'objectif est de déterminer le régime d'assainissement le plus approprié : assainissement autonome (à la parcelle) ou assainissement collectif.

L'A.I.D.E. (Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des Communes de la Province de Liège) a été chargée de réaliser l'étude dont les résultats sont attendus pour avril 2009.

Afin de déterminer la solution d'assainissement pour ces villages et hameaux, la connaissance de la situation de chaque immeuble du point de vue de la collecte, du traitement et de l'évacuation des eaux usées et pluviales est indispensable. Chaque propriétaire concerné a reçu un formulaire d'enquête à compléter et à renvoyer à l'A.I.D.E., qui prendra ainsi précisément connaissance de la situation de chaque village. Deux séances d'information ont par ailleurs été organisées les 12 et 18 novembre à Chevron et à Stoumont. Parallèlement à cela, des investigations seront conduites sur le terrain par des agents techniques de l'Intercommunale. Sur base de la méthodologie de réalisation des études de zone, l'A.I.D.E. appréciera la nécessité et l'opportunité du regroupement de plusieurs maisons.

Au terme de l'étude, lorsque ses conclusions auront été approuvées par le Gouvernement wallon (mi 2009), nous vous informerons des résultats du travail et des éventuelles implications pratiques pour les particuliers (assainissement autonome ou collectif, délais de mise en conformité, prime disponible, systèmes d'épuration agréés...).

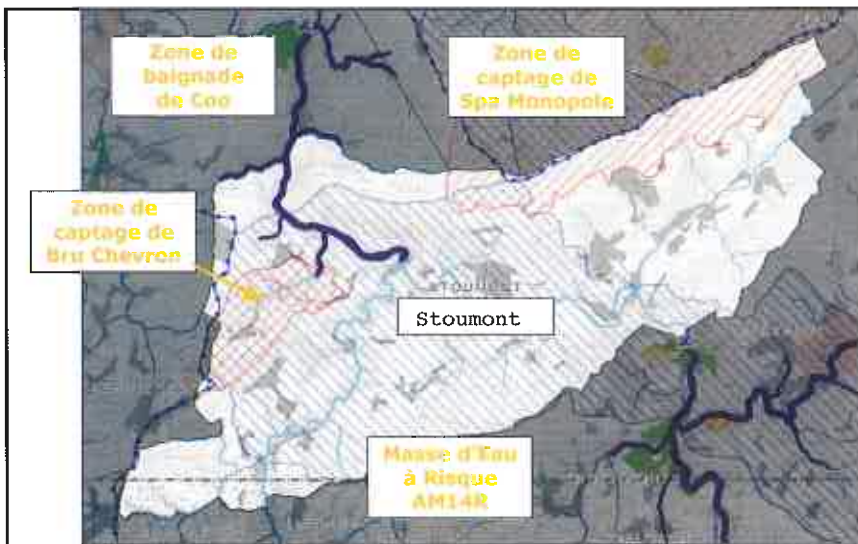
Les villages et hameaux de Hasoumont, Borgoumont, Roanne, Moustier, Heilrimont, Moulin du Ruy, Ruy, Roumez et Exbomont ne sont pas inclus dans une zone prioritaire. Dans le contexte législatif actuel, les propriétaires des anciennes habitations (construites avant le 11 août 1998 correspondant à la date d'attribution officielle du régime d'épuration individuelle) ne sont plus obligés d'épurer leurs eaux usées dans un système d'épuration individuelle.

Rappelons enfin que pour les nouvelles habitations, rien ne change : où qu'elles se trouvent, elles doivent toujours être mises en conformité dès la construction par l'installation d'un système d'épuration individuelle, sans pouvoir prétendre à la prime.

**Le Collège communal** Il existe deux types d'assainissement des eaux usées :

**Assainissement autonome (à la parcelle) :** chaque habitation est équipée d'un système d'épuration individuelle (SEI) que le propriétaire finance et exploite lui-même. Les propriétaires des anciennes habitations ont droit à une prime. Sont automatiquement exonérés du coût-vérité à l'assainissement (CVA - 1,055 euros / m<sup>3</sup> d'eau de distribution) les propriétaires qui épurent eux-mêmes leurs eaux usées dans un SEI conforme, agréé ou non, mais déclaré et donc connu de la Division de l'Eau de la Région wallonne.

**Assainissement collectif :** les eaux usées de plusieurs habitations sont traitées dans une même station d'épuration collective, propriété des pouvoirs publics et exploitée par eux. Les propriétaires des immeubles égouttés continueront à payer le CVA en contrepartie du service rendu par les pouvoirs publics qui se substituent à eux.



zone amont de la zone de baignade de Coo  
zones de prévention des captages de Bru Chevron et Spa Monopole (zones hachurées)  
masse d'eau à risque AM14R (zone hachurée)



# CONSEILS COMMUNAUX 2008.

## CONSEIL COMMUNAL DU 27 MARS 2008.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le cahier spécial des charges, le mode de passation du marché et le devis estimatif d'un montant de 11.985 euros pour des travaux de dégagement en forêt communale de Stoumont.

Il décide, à l'unanimité, d'octroyer aux associations les subventions telles qu'elles sont reprises au budget communal.

Il approuve, à l'unanimité, le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la fourniture de matériel informatique et de bureau:

- deux postes de travail (estimation 2.500 euros) ;
- une imprimante laser (estimation 250 euros) ;
- une imprimante laser couleur (estimation 500 euros) ;
- un combiné téléphone-fax (estimation 200 euros).

Il approuve, par 6 voix pour et 2 contre, le cahier spécial des charges, le mode de passation du marché et le devis estimatif d'un montant de 25.000 euros pour la fourniture et le placement de mobilier de bureau à l'administration communale.

Il approuve, à l'unanimité, le règlement de police sur les cimetières, funérailles et sépultures.

Il approuve, à l'unanimité, le règlement complémentaire sur la police de circulation routière, avec mise en interdiction partielle de passage et placement de panneaux, pour le chemin reliant le village de Chession à la route de La Lienne et pour celui reliant les villages de Bierleux-Haut et Bierleux-Bas.

Il est donné lecture de l'arrêté d'approbation du budget communal 2008 et du compte communal 2006 par le Collège provincial.

Il est donné lecture de l'arrêté d'annulation du Ministre des Affaires intérieures, de l'ordonnance de police administrative portant réglementation de l'exploitation d'installations de radiocommunication mobile sur le territoire communal.

## CONSEIL COMMUNAL DU 24 AVRIL 2008.

Le Conseil approuve, par 6 voix pour et 4 contre, la modification budgétaire n° 1 du budget 2008 avec un nouveau résultat de 280.552 euros à l'ordinaire et un équilibre à l'extraordinaire.

Le Conseil émet un avis favorable sur :

-le compte 2007 de la Fabrique d'église de Chevron avec une intervention communale de 9.383 euros à l'ordinaire et de 11.419 euros à l'extraordinaire.

-le budget 2008 de la Fabrique d'église de Cheneux, sans intervention communale.

-le compte 2006 de la Fabrique d'église de La Gleize, sans intervention communale.

-le budget 2008 de la Fabrique d'église de La Gleize, avec une intervention communale de 4.800 euros à l'ordinaire.

Il approuve, à l'unanimité, le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché, pour :

-la fourniture d'une remorque pour le rouleau à asphalte (estimation 2.800 euros) ;

-la fourniture de béton et d'armatures (estimation 7.800 euros) ;

-la fourniture de 2 taille-haies (estima-

tion 1.300 euros) ;

-la fourniture de 2 tronçonneuses (estimation 1.300 euros).

Le Conseil décide d'acquérir à l'unanimité, une parcelle de terrain sise route de l'Ambève, n° 24, d'une superficie de 14 ares, pour le montant de 3.750 euros et destinée à l'usage de l'ASBL Etoile Forestière Stoumontoise.

Il décide, à l'unanimité, de délivrer des cartes d'identité électroniques pour étrangers à partir du 1<sup>er</sup> juin 2008 et de fixer le prix à 12 euros.

Il décide, à l'unanimité, de se porter caution solidaire envers Dexia Banque à concurrence de 160.071 euros pour sa quote-part dans le financement des investissements relatifs aux constructions de réseau de distribution d'électricité pour l'exercice 2007 et le solde 2006 dans l'emprunt contracté par l'Intercommunale Intermosane.

Il décide, à l'unanimité, d'acquérir pour cause d'utilité publique une parcelle sise à Moulin du Ruy, d'une contenance de 13 ares pour le montant de 30 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le règlement de la distribution de bois aux ouvriers communaux selon le principe d'une vente par soumissions.

Il approuve, à l'unanimité, le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la réfection de la route entre « Le Rosier » et Cour, pour un montant estimatif de 562.093 euros.

Il ratifie, à l'unanimité, la participation aux frais pour la campagne de mesures du Radon.

Il est donné lecture de l'arrêté d'approbation par le Collège provincial,

## CONSEILS COMMUNAUX (SUITE)

du statut administratif et pécuniaire du personnel, du Règlement de travail de la Commune de Stoumont et des conditions de recrutement et de promotion aux fonctions de secrétaire communal.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver l'inscription au budget communal 2008, d'une dotation en faveur de la Zone de police pour un montant de 208.923 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la décision de principe de la création d'une Commission consultative des aînés et de procéder à des réunions préparatoires afin de déterminer l'intérêt de la population pour une telle Commission.

Il décide, à l'unanimité, d'émettre un accord de principe afin de soumettre à l'avis de la C.C.A.T.M. un règlement d'urbanisme en matière d'implantation d'installations de radiocommunication mobile sur le territoire communal.

Il émet, à l'unanimité, un avis favorable sur la proposition de découpage des zones de secours en 4 zones au lieu de 3.

### CONSEIL COMMUNAL DU 30 MAI 2008.

Il est procédé à la prestation de serment de Mme Dominique GELIN, qui est déclarée installée dans la fonction de Secrétaire communale.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de créer une Commission communale de l'accueil (C.C.A.), de fixer à 3 le nombre de représentants du Conseil communal et procède à leurs dési-

gnations.

Le Conseil approuve, par 6 voix pour et 4 contre, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la remise en état des sentiers, chemins agricoles ou de promenade sur la commune de Stoumont.

Il approuve, à l'unanimité, le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché :

- pour la fourniture d'une camionnette (estimation 10.500 euros) ;
- pour la fourniture de 2 pompes à destination du FC Chevron et du TC Chevron (estimation 7.800 euros)

Il approuve, à l'unanimité, le devis estimatif d'un montant de 8.750 euros hors T.V.A. pour la 1<sup>ère</sup> phase de l'aménagement de la place devant l'Ecole des filles à Stoumont.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la fourniture de matériel et de matériaux pour l'aménagement d'un réfectoire à l'administration communale.

Il décide, à l'unanimité, de marquer son accord sur le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> point mis à l'ordre du jour de l'A.G. extraordinaire du 27 juin 2008 de l'intercommunale Intermosane.

### CONSEIL COMMUNAL DU 26 JUIN 2008.

Le Conseil émet un avis favorable sur les comptes :

- de la saison 2007-2008 de l'a.s.b.l F.C. Chevron ;
- de la course cycliste 2007 Liège- La Gleize de l'a.s.b.l. Le Wérihay.

Il est donné lecture du P.V. de l'encaisse de la Receveuse régionale au 30 avril 2008.

Le Conseil émet, à l'unanimité, un avis favorable sur :

- le compte 2007 de l'Eglise protestante d'Aywaille, avec une intervention communale de 1.040 euros à l'ordinaire ;
- le compte 2007 de la Fabrique d'église de Moulin du Ruy, avec une intervention communale de 10.083 euros à l'ordinaire et de 9.982 euros à l'extraordinaire ;
- la modification budgétaire n° 1 de la Fabrique d'église de Chevron ;
- le compte 2007 de la Fabrique d'église de Rahier, avec une intervention communale de 2.170 euros à l'ordinaire ;
- le compte 2007 de la Fabrique d'église de Cheneux, sans intervention communale ;
- le compte 2007 de la Fabrique d'église de La Gleize, sans intervention communale.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché :

- pour la fourniture de 2 ordinateurs portables (estimation 2.500 euros) ;
- pour la fourniture d'un tracteur (estimation 41.000 euros) ;
- pour la fourniture d'un broyeur d'accotements (estimation 9.000 euros) ;
- pour la fourniture de matériaux destinés à l'aménagement du garage communal (estimation 2.000 euros) ;
- pour la fourniture d'étagères destinées au garage communal (estimation 2.000 euros) ;
- pour la remise en état des déferriers (Lorcé et Chevron) et système de chloration (Lorcé) pour les captages d'eau (estimation 11.500 euros).



## CONSEILS COMMUNAUX (SUITE)

Il décide, par 6 voix pour et 4 contre, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour l'étude du projet, la coordination sécurité et la direction des travaux pour la **réaffectation de l'ancienne école de Chevron destinée à accueillir une Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (M.C.A.E.) et deux logements sociaux.**

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour « Levers de terrains et mesurages par géomètre-marché de services ».

Il décide, à l'unanimité, d'adhérer à la s.c.r.l. Intercommunale du Centre funéraire de Liège et environs, avec un droit d'entrée de 1 euro par habitant.

C.P.A.S. / Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver:

- la modification budgétaire 2008 n° 1, avec un nouveau résultat de 769.976 euros en recettes et en dépenses ;
- la note de politique générale du logement.

Le Conseil décide, à l'unanimité, :

- d'interdire sur le territoire de la commune, l'utilisation du « Mosquito » ou équivalent ;
- de marquer un accord de principe de création d'une commission au sein des membres du Conseil communal afin d'étudier l'évolution de la structure de l'a.s.b.l. Piste de ski du Mont des Brumes.

### CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUILLET 2008.

Le Conseil décide, par 6 voix pour et 5 contre, d'approuver le programme

d'actions à mener en matière de logement pour les années 2009 et 2010.

Il émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le compte 2006 de la Fabrique d'église de Cheneux avec une intervention communale de 2.348 euros à l'ordinaire.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver :

la convention établie entre la Société Wallonne Régionale de Transport- TEC (S.W.R.T.) et la Commune de Stoumont pour le remplacement des abribus détériorés;

le devis estimatif d'un montant total de 10.762 euros (intervention communale).

Il ratifie, par 6 voix pour et 5 abstentions, la délibération du 30 juin 2008 du Collège communal approuvant le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour l'aménagement de la place devant l'Ecole des filles de Stoumont (estimation 12.393 euros).

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour:

- la fourniture d'un climatiseur pour le local informatique (estimation 2.500 euros) ;
- la fourniture d'une camionnette à benne basculante (estimation 34.000 euros) ;
- la fourniture d'un réservoir d'eau alimentaire (estimation 2.500 euros).

Il approuve, par 6 voix pour et 5 voix contre, le cahier spécial des charges intitulé « Auteur de projet pour le balisage des chemins de promenade » et choisit le mode de passation du marché.

Le Conseil arrête, par 6 voix pour et

5 abstentions, l'ordonnance de police administrative portant réglementation de l'interdiction de l'élevage, de la détention et de la circulation des chiens appartenant à certaines races .

Il décide, par 6 voix pour, deux contre et 3 abstentions, d'interdire la circulation aux véhicules, à l'exception des véhicules forestiers ou agricoles et des riverains, dans le chemin n°37 à Roanne sur une distance d'environ 150 mètres .

Il décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le bilan de l'exercice 2007, sur le rapport d'activité et sur le budget 2008 de :

- l'ASBL Imarco-Les Ateliers du Relais;
- l'ASBL Centre de secours médicalisé de Bra-sur-Lienne.

Il décide d'approuver, par 6 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions, le bail emphytéotique entre la Commune de Stoumont et l'ASBL Les Amis de l'ancien Château de Rahier, relatif à un bâtiment de 77 centiares et un pré de 30 ares.

Il désigne, à l'unanimité, les représentants des diverses composantes qui doivent faire partie de la Commission Communale de l'Accueil (C.C.A.).

Il fixe, par 7 voix pour et 4 abstentions, le montant du jeton de présence pour la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM), soit 25 euros pour le Président et 12,50 euros pour les membres.

Il décide d'approuver, à l'unanimité, les 4 fiches-projets établies par le G.R.E.O.A. dans le cadre du P.C.D.R.

Il désigne, à l'unanimité, les représentants communaux à la Commission

## CONSEILS COMMUNAUX (SUITE)

pour l'étude de l'évolution de la structure de l'A.S.B.L. Piste de ski du Mont des Brumes.

### CONSEIL COMMUNAL DU 28 AOÛT 2008.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'acquérir pour cause d'utilité publique :

- une parcelle située à La Gleize d'une superficie de 23 ares (montant de 3.700 euros) ;
- trois parcelles situées à La Gleize d'une superficie de 23 ares (montant de 9.754 euros);
- une parcelle située à Stoumont d'une superficie de 1 are 61 (montant de 2.051 euros) ;
- une parcelle située à Stoumont d'une superficie de 8 ares (montant de 168 euros).

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation de marché pour la conclusion d'emprunts d'un montant total de 159.000 euros (Fabrique d'église de Stoumont 105.000 euros et boisements 54.000 euros).

Il marque, à l'unanimité, son accord sur l'ordre du jour et les propositions de l'Intercommunale Intermosane pour l'Assemblée générale extraordinaire du 15 septembre.

Il décide, à l'unanimité, de demander la soustraction du régime forestier pour une parcelle sise à Stoumont d'une superficie de 2 hectares 23 ares faisant l'objet d'un échange avec la S.A. Bru-Chevron.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver

le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la fourniture de 3 imprimantes (estimation 750 euros).

### CONSEIL COMMUNAL DU 25 SEPTEMBRE 2008.

Le Conseil décide par 9 voix pour et 1 abstention, d'approuver le cahier des charges pour l'attribution, par tirage au sort, de lots de bois de chauffage à l'attention des ménages domiciliés sur le territoire de la commune.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges pour la vente publique de bois marchands, à savoir 9 lots d'un volume total de 6.389 m3.

Il décide, par 8 voix pour et 2 contre, de marquer son accord sur la modification de voiries communales (renforcement, réhabilitation et pose de câblage souterrain) à charge de l'entrepreneur sur un tronçon de chemin de 500 mètres, situé entre Stavelot et La Gleize.

Il décide, par 6 voix pour et 4 contre, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché relatif à la conclusion d'emprunts d'un montant total de 303.500 euros pour le financement de dépenses extraordinaires 2008.

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable sur :

- le budget de l'exercice 2008 de l'Eglise Protestante Baptiste d'Aywaille, avec une intervention communale de 1.041 euros;

- le budget 2009 de la Fabrique d'église de Moulin du Ruy, avec une intervention communale de 6.202 euros à l'ordinaire et de 7.383 euros à l'extraordinaire.

Il émet également à l'unanimité, un avis favorable quant au montant de la redevance incendie à charge de la commune de Stoumont pour l'année 2006, soit 52.904 euros.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver la programmation établie par le chef du cantonnement de Spa, et le devis des travaux subsidiés à exécuter dans les bois de la commune.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la réfection du chemin vicinal de la Vallée de La Liègne à Stoumont dans le cadre du plan Mercure 2007-2008 pour un montant de 64.125 euros hors T.V.A. .  
Le subsidie octroyé s'élève à 64.000 euros .

Il approuve, à l'unanimité, le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour remplacement du bardage et la réparation de la toiture du bâtiment de l'administration communale estimation 7.000 euros).

### CONSEIL COMMUNAL DU 23 OCTOBRE 2008.

Le Conseil décide, par 6 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, d'approuver l'acte de cautionnement de la commune de Stoumont au profit de l'ASBL « Les Amis de l'ancien Château de Rahier » relatif au crédit d'investissement d'un montant de

## CONSEILS COMMUNAUX (SUITE)

120.000 euros destiné au financement des travaux de restauration de la Maison Forte à Rahier .

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour la fourniture :

- d'un poste de travail informatique, dédié à l'urbanisme (estimation 1.500 euros) ;
- d'un appareil photo numérique (estimation 400 euros).

Il décide, par 6 voix pour et 5 contre, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché relatifs à la conclusion d'emprunts d'un montant total de 348.500 euros pour le financement des dépenses extraordinaires 2008.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour des travaux (nouvelle conduite de refoulement et remplacement d'une conduite d'alimentation) à la conduite d'eau de Halneut-Chevron (estimation 110.000 euros).

### CONSEIL COMMUNAL DU 13 NOVEMBRE 2008.

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le budget 2008 de la Fabrique d'église de Cheneux, avec une intervention communale de 1.004 euros à l'ordinaire.

Il décide, à l'unanimité, d'approuver le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour le financement :

- des travaux de voirie du Plan triennal (Cour – Le Rosier) pour un montant de 280.000 euros ;

- des travaux de voirie (La Gleize-Borgoumont) pour un montant de 350.000 euros.

Il approuve, par 6 voix pour et 5 abstentions, la M.B. n° 1 du budget 2008 avec un nouveau résultat de 806.538 euros à l'ordinaire et un équilibre à l'extraordinaire.

Après lecture du rapport de synthèse du Collège, le Conseil approuve, par 6 voix pour et 5 abstentions, les comptes communaux de l'exercice 2007 se clôturant avec un boni de 1.363.096 euros à l'ordinaire et de 98.647 euros à l'extraordinaire.

Il décide d'approuver, à l'unanimité, la programmation des travaux forestiers non subsidiés pour l'exercice 2009, d'un montant de 48.834 euros.

Il décide d'approuver, à l'unanimité, dans le cadre de la Commission communale de l'accueil (C.C.A.) le principe de la formation des accueillantes d'écoles pour un budget maximum de 1.800 euros.

Il décide d'approuver, à l'unanimité, l'adhésion de la commune à la troisième phase du Contrat de rivière de l'Amblève, consistant en la réalisation d'un deuxième programme d'actions dans le cadre d'un plan triennal 2009-2011, pour un montant annuel de 2.753 euros.

Il décide d'adhérer, à l'unanimité, à la Charte pour la gestion forestière durable en Région wallonne en vue de la certification PEFC des bois communaux.

Il décide, à l'unanimité, de ne pas approuver l'ordre du jour de l'A.G. de l'intercommunale FINIMO du 8

décembre 2008 et de ne pas approuver les modifications des statuts.

Il décide, par 6 voix pour et 5 voix contre, d'approuver le plan stratégique 2008-2010 porté à l'ordre du jour de l'A.G. de l'intercommunale CILE du 18 décembre 2008.

Il décide d'approuver, à l'unanimité, le cahier spécial des charges et le mode de passation du marché pour:

- la fourniture d'un logiciel de gestion et scannage du courrier entrant et sortant, ainsi que d'un logiciel de gestion administrative des dossiers Urbanisme (estimation 13.000 euros) ;
- la fourniture et le placement de châssis avec double vitrage au logement de l'I.L.A. à Moulin du Ruy (estimation 12.000 euros).

Il décide d'approuver, par 6 voix pour et 5 contre, le nouveau règlement-taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers pour l'exercice 2009.

Pour respecter les dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon qui impose d'atteindre progressivement 95% du coût-vérité, la taxe annuelle sera portée à 120 euros pour les isolés et à 150 euros pour les ménages, avec réduction possible de 50% (voir article et détails sur le sujet dans ce même bulletin communal).

La prime de fréquentation au parc à conteneurs reste d'application.

La taxe sur les conteneurs doit être au moins égale au prix coûtant de l'enlèvement et du traitement du conteneur, soit 170 € pour les 240 litres, 250 € pour les 360 litres, 540 € pour les 770 litres.

Les autres taxes sont inchangées.

**Albert ANDRE**  
Echevin des finances.

## **UN NOUVEAU RÉSEAU DE PROMENADES BALISÉES AUTOUR DE LA GLEIZE ET DE MOULIN DU RUY : LA SATISFACTION D'UN PROJET CONCRÉTISÉ POUR LES BÉNÉVOLES DU RSI LA GLEIZE ASBL**

### **Genèse du projet**

Les magnifiques paysages de notre commune sont admirés depuis longtemps par des promeneurs venant d'ici et d'ailleurs. Autour de La Gleize et de Moulin du Ruy, le Syndicat d'Initiative fondé en 1954 a diffusé, dès 1960, une première carte de promenades. Entre 1960 et 1992, 3 autres cartes ont été éditées. Ces réseaux de promenades ne satisfaisaient plus aux normes de balisage actuelles édictées par le Ministère de la Région Wallonne. En 2005, dans le cadre d'une réflexion menée au niveau communal sur l'offre en promenades balisées, l'asbl gleizoise a pris en charge la mise au point d'un nouveau réseau agréé par la Région wallonne et répondant à la demande des touristes fréquentant les environs de La Gleize et Moulin du Ruy.

### **Les différentes étapes**

Dès 2005 des recherches ont été faites sur les itinéraires à élaborer, en répertoriant les plus beaux chemins et panoramas. L'objectif était de chercher à relier les différents hameaux autour de La Gleize et de Moulin du Ruy afin que les habitants et les touristes puissent, au départ du village dans lequel ils résident, découvrir les plus beaux endroits des environs.

Cette réflexion a été menée en concertation avec les propriétaires des voiries concernées mais également avec les responsables des organismes touristiques voisins (dont Francorchamps et Trois-Ponts).

Lorsque les tracés ont été définis, un important dossier administratif a été constitué, rassemblant entre autres une justification de l'intérêt touristique de ces itinéraires et surtout les autorisations de passage et de balisage fournies par les propriétaires tant publics que privés. Ce dossier a été introduit en mai 2007 auprès du Commissariat Général au Tourisme (CGT) et de la Division de la Nature et des Forêts. Le dossier a été accepté au mois de janvier 2008 sans devoir apporter la moindre modification.

Trois appels d'offre, conformes aux lois sur les marchés publics, ont ensuite été lancés. Les trois marchés ont été

attribués pour un budget global de 8500 euros.

Un dossier de demande de subsides a été également introduit auprès du Commissariat Général au Tourisme, ceci étant possible par la reconnaissance du RSI La Gleize asbl en tant qu'organisme touristique. Le RSI La Gleize prend en charge la partie du budget non couverte par le subside à recevoir du CGT.

Dès les premières balises fabriquées fin avril 2008, les bénévoles du RSI La Gleize ont consacré leurs week-ends au balisage des itinéraires. Motivation et bonne humeur ont été au rendez-vous de telle manière que les 12 promenades composant le réseau sont devenues fonctionnelles dès le 26 juin 2008. Trois panneaux de départ ont parachevé le réseau au début du mois d'août 2008.

### **Présentation du réseau**

Le réseau de promenades s'étend de la Fagne de Malchamps au nord et jusqu'à la Cascade de Coo au sud et relie de cette manière les principaux pôles touristiques des environs.

Trois points de départ ont été déterminés : la place de La Gleize, l'église de Moulin de Ruy et le pied de la côte du Rosier à Ruy.

Le réseau comporte au total huit itinéraires pédestres (pour un total 51 km) et quatre itinéraires VTT (pour un total de 67km).

Le tableau présenté ci-dessous reprend les distances et points de départ de chacune des promenades. Le réseau de promenades est également présenté sur le site internet [www.lagleize.be](http://www.lagleize.be).

Concernant les itinéraires VTT, la revue spécialisée « O2 Bikers » (revue de référence pour le VTT en Belgique) a consacré dans son numéro d'octobre 2008 deux pages à la présentation des circuits VTT de La Gleize. L'article, intitulé « coup de cœur ardennais », se termine par la phrase suivante : « Vous l'aurez compris, ce parcours figure parmi nos favoris en Belgique et mérite vraiment le détour, tout comme la région qui offre de très nombreuses activités touristiques pour tous les goûts dans un périmètre très restreint ». Une belle publicité pour notre commune !

## **UN NOUVEAU RÉSEAU DE PROMENADES BALISÉES AUTOUR DE LA GLEIZE ET DE MOULIN DU RUY : LA SATISFACTION D'UN PROJET CONCRÉTISÉ POUR LES BÉNÉVOLES DU RSI LA GLEIZE ASBL**

### **Genèse du projet**

Les magnifiques paysages de notre commune sont admirés depuis longtemps par des promeneurs venant d'ici et d'ailleurs. Autour de La Gleize et de Moulin du Ruy, le Syndicat d'Initiative fondé en 1954 a diffusé, dès 1960, une première carte de promenades. Entre 1960 et 1992, 3 autres cartes ont été éditées. Ces réseaux de promenades ne satisfaisaient plus aux normes de balisage actuelles édictées par le Ministère de la Région Wallonne. En 2005, dans le cadre d'une réflexion menée au niveau communal sur l'offre en promenades balisées, l'asbl gleizoise a pris en charge la mise au point d'un nouveau réseau agréé par la Région wallonne et répondant à la demande des touristes fréquentant les environs de La Gleize et Moulin du Ruy.

### **Les différentes étapes**

Dès 2005 des recherches ont été faites sur les itinéraires à élaborer, en répertoriant les plus beaux chemins et panoramas. L'objectif était de chercher à relier les différents hameaux autour de La Gleize et de Moulin du Ruy afin que les habitants et les touristes puissent, au départ du village dans lequel ils résident, découvrir les plus beaux endroits des environs.

Cette réflexion a été menée en concertation avec les propriétaires des voiries concernées mais également avec les responsables des organismes touristiques voisins (dont Francorchamps et Trois-Ponts).

Lorsque les tracés ont été définis, un important dossier administratif a été constitué, rassemblant entre autres une justification de l'intérêt touristique de ces itinéraires et surtout les autorisations de passage et de balisage fournies par les propriétaires tant publics que privés. Ce dossier a été introduit en mai 2007 auprès du Commissariat Général au Tourisme (CGT) et de la Division de la Nature et des Forêts. Le dossier a été accepté au mois de janvier 2008 sans devoir apporter la moindre modification.

Trois appels d'offre, conformes aux lois sur les marchés publics, ont ensuite été lancés. Les trois marchés ont été

attribués pour un budget global de 8500 euros.

Un dossier de demande de subsides a été également introduit auprès du Commissariat Général au Tourisme, ceci étant possible par la reconnaissance du RSI La Gleize asbl en tant qu'organisme touristique. Le RSI La Gleize prend en charge la partie du budget non couverte par le subside à recevoir du CGT.

Dès les premières balises fabriquées fin avril 2008, les bénévoles du RSI La Gleize ont consacré leurs week-ends au balisage des itinéraires. Motivation et bonne humeur ont été au rendez-vous de telle manière que les 12 promenades composant le réseau sont devenues fonctionnelles dès le 26 juin 2008. Trois panneaux de départ ont parachevé le réseau au début du mois d'août 2008.

### **Présentation du réseau**

Le réseau de promenades s'étend de la Fagne de Malchamps au nord et jusqu'à la Cascade de Coo au sud et relie de cette manière les principaux pôles touristiques des environs.

Trois points de départ ont été déterminés : la place de La Gleize, l'église de Moulin de Ruy et le pied de la côte du Rosier à Ruy.

Le réseau comporte au total huit itinéraires pédestres (pour un total 51 km) et quatre itinéraires VTT (pour un total de 67km).

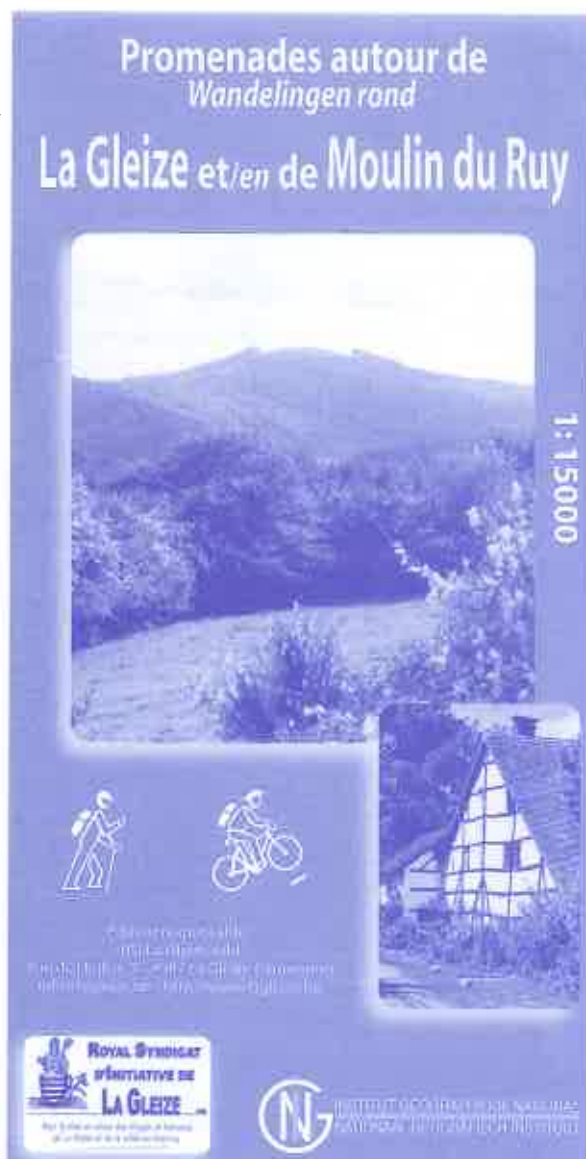
Le tableau présenté ci-dessous reprend les distances et points de départ de chacune des promenades. Le réseau de promenades est également présenté sur le site internet [www.lagleize.be](http://www.lagleize.be).

Concernant les itinéraires VTT, la revue spécialisée « O2 Bikers » (revue de référence pour le VTT en Belgique) a consacré dans son numéro d'octobre 2008 deux pages à la présentation des circuits VTT de La Gleize. L'article, intitulé « coup de cœur ardennais », se termine par la phrase suivante : « Vous l'aurez compris, ce parcours figure parmi nos favoris en Belgique et mérite vraiment le détour, tout comme la région qui offre de très nombreuses activités touristiques pour tous les goûts dans un périmètre très restreint ». Une belle publicité pour notre commune !

# UN NOUVEAU RÉSEAU DE PROMENADES (SUITE)

## Itinéraires pédestres autour de La Gleize et de Moulin du Ruy

Itinéraires pédestres	Sigle	Nom	Distance	Point de départ
	LG1	La Gleize – La Venne – Wérimont	5,7 km	Place de La Gleize
	LG2	La Gleize – Roanne – Coq – La Venne	10,8 km	Place de La Gleize
	LG3	Tour du Mont Saint-Victor	16,5 km	Place de La Gleize
	LG 4	Moulin du Ruy – ancien sanatorium de Borgoumont	6,9 km	Eglise de Moulin du Ruy
	LG 5	Moulin du Ruy – La Gleize – Borgoumont	8,2 km	Eglise de Moulin du Ruy
	LG 6	Moulin du Ruy – Hellimont – Roanne	6,5 km	Eglise de Moulin du Ruy
	LG 7	Ruy – Exbornont – Mont des Brumes	5,8 km	Place de Ruy
	LG 8	Promenade du Poulhon	6,6 km	Place de Ruy
Itinéraires VTT	LG VTT 1	La Gleize – Wérimont – Borgoumont	6,1 km	Place de La Gleize
	LG VTT 2	Moulin du Ruy – Borgoumont – Roanne – Hellimont	8,0 km	Eglise de Moulin du Ruy
	LG VTT 3	Tour du Mont Saint-Victor	16,5 km	Place de La Gleize
	LG VTT4	Tour de la vallée du Roannay	19,8 km	Place de La Gleize



Outre une offre diversifiée de promenades en termes de distance, le réseau est structuré en boucles de telle façon que le promeneur puisse combiner certaines promenades ou parties de promenades.

Concernant la gestion du réseau, chaque promenade s'est vue attribuée un parrain, à savoir un bénévole du RSI La Gleize qui s'engage à parcourir cette promenade quelques fois par an afin de vérifier le bon état du balisage et de relayer les problèmes éventuels de praticabilité au niveau du service des travaux de la Commune de Stoumont (en charge de l'entretien des voiries publiques).

### La carte de promenades

Parallèlement au dossier d'agrément du réseau et au balisage proprement dit, une nouvelle carte de promenades a été élaborée en partenariat avec l'Institut Géographique National (IGN). Au-delà des modèles standards habituellement réalisés, la réalisation de la carte a été réfléchie afin de proposer le produit le plus adéquat au public :

- fond cartographique au 1/15.000<sup>e</sup> ;
- profils altitudinaux de l'ensemble des itinéraires ;
- curiosités à découvrir le long des parcours (aires de pique-nique, fontaines, arbres remarquables, ...) ;
- mais aussi chemins accessibles non balisés qui offrent la possibilité d'effectuer des variantes.

Près de 1000 cartes de promenades ont déjà été vendues depuis fin juin confirmant le réel besoin que notre région a de disposer d'une offre touristique en matière de promenades balisées.

La carte est en vente au prix de 7 euros au Musée Décembre 44 à La Gleize ainsi que dans les autres bureaux d'information touristiques et dans certains commerces des environs.

### En guise de conclusion

La mise en œuvre de ce nouveau réseau de promenades a été rendue possible grâce à un petit groupe de passionnés particulièrement motivés pour (re)faire découvrir les plus beaux endroits autour de La Gleize et-de Moulin du Ruy, poursuivant le travail effectué par les bénévoles du RSI La Gleize, asbl depuis plus de 50 ans.

# à la Commune

L'asbl gleizoise se réjouit que l'Office de Tourisme de la Commune de Stoumont ait décidé de doter le reste du territoire communal d'un réseau de promenades agréé afin de continuer le maillage régional et d'offrir ainsi aux touristes une offre en itinéraires à la hauteur des paysages exceptionnels de la Commune.

Par ailleurs, le RSI La Gleize participe dès à présent à la mise en place d'un sentier de Grande Randonnée de l'Amblève (des sources à la confluence), projet mené par le Contrat de Rivière pour l'Amblève. La section gleizoise de ce tracé permettra l'ouverture d'un nouveau sentier longeant l'Amblève

dans un endroit particulièrement sauvage.

Ces projets réalisés et en cours s'inscrivent dans le développement d'un tourisme diffus et respectueux de l'environnement en mettant en valeur le patrimoine exceptionnel de la Commune de Stoumont, un objectif que l'association essaie de remplir autour de La Gleize et de Moulin du Ruy, avec les moyens dont elle dispose.

Bonne découverte du réseau de promenades !

**Vincent Colson**

Royal Syndicat d'Initiative de La Gleize asbl

## 25<sup>È</sup> ANNIVERSAIRE DU TENNIS CLUB DE CHEVRON

Monsieur le Président,

Chers membres et amis du TC Chevron,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Avant d'aborder le futur, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter !

En effet, fêter ses 25 ans d'existence n'est pas un fait anodin pour une association aujourd'hui.

Une belle preuve que celles et ceux, qui ont été à l'initiative de la création du club, ont cru en leur projet, ont su, par le témoignage de leur implication, en fédérer d'autres à travers le temps, afin de le poursuivre et faire de ce club ce qu'il est aujourd'hui : un club dynamique composé de plus de 150 membres !

Mais, ce 25<sup>È</sup> anniversaire n'est pas un aboutissement pour vous ! Bien au contraire, aujourd'hui, vous avez des projets en vue d'optimiser tant les conditions d'accueil que les conditions de jeu et de sécurité et ce, dans le cadre d'une nécessaire modernisation digne du développement du TC Chevron.

Je vous remercie de me donner ce soir, l'opportunité d'en résumer les grands axes.

La rénovation de la zone « tennis » du Complexe Sportif de Habiémont se déroulera en deux phases principales :

La phase 1 qui concernera

- la construction d'un nouveau bâtiment composé des vestiaires, d'un local administratif et de soin ainsi que d'une cuisine,
- l'aménagement des chemins et abords et de la zone située entre l'ancien et le nouveau bâtiment
- l'aménagement d'un 4<sup>È</sup> terrain en brique pilée afin de pouvoir répondre aux exigences de la Fédération, dans le cadre de l'organisation des interclubs et donc de maintenir le nombre de vos équipes, pas moins de 13 en 2008 !

La phase 2 concernera la rénovation des deux premiers terrains jumelés, qui eux aussi fêtent leurs 25 ans ! L'option retenue pour la surface sera le « sunclay » afin de permettre

de pouvoir jouer plus tôt dans la saison et de rejouer plus rapidement après une averse.

Par ailleurs, le remplacement du treillis et l'éclairage de ces 2 terrains offriront plus de confort et permettront notamment de jouer plus tard dans la journée.

Au cours de ces derniers mois, plusieurs rencontres ont été organisées avec le Collège Communal.

Le projet sera cofinancé par la Région Wallonne et son service Infrasport et la Commune de Stoumont qui a réservé une somme de 100.000 € au budget, le montant total des travaux avoisinant les 400.000 €.

Une convention d'occupation de l'infrastructure ainsi qu'une convention de gestion des travaux ont été signées.

La Commune de Stoumont a donc confié la charge de maître d'ouvrage au Tennis Club. Celui-ci a introduit une demande de subsides auprès de la RW et a désigné un architecte.

La demande de permis suit son cours. Une enquête publique a été ouverte. Elle se clôturera le 29 octobre prochain.

Un schéma financier de « derrière les fagots » a été élaboré par Armand.

Une nouvelle pompe vient d'être installée au niveau du puits. Une nouvelle signalisation du Complexe Sportif est en discussion et l'approche photovoltaïque en matière énergétique est en réflexion.

Bref, le dossier bat son plein et le partenariat est réellement engagé. Puisse-t-il trouver sa concrétisation dans les premiers mois de 2009 et ouvrir ainsi de nouvelles perspectives pour le développement du projet sportif de votre club ! Les organisateurs de Roland Garros n'auront qu'à bien se tenir !

Voilà, il me reste à vous souhaiter un très bon anniversaire et pour immortaliser l'instant à acquérir le tee-shirt du 25<sup>È</sup>. Mais là, je me pose une question existentielle : disposez-vous de la version XXXL ?

Très belle soirée à toutes et tous !

**Didier Gilkinet**

## OPÉRATION «RIVIÈRE PROPRE»



Sous l'impulsion de Monsieur le Ministre Benoît LUTGEN, une vaste opération « Rivière Propre » a été lancée sur tout le territoire wallon.

L'ASBL Contrat de Rivière de l'Ambiève à laquelle notre commune est affiliée, a fait un relevé de tous les points noirs situés sur l'Ambiève et ses affluents depuis sa source jusqu'à son confluent avec l'Ourthe.

Pour notre commune, seuls trois endroits (c'est encore de trop sans doute) ont été répertoriés :

Cheneux : en amont du pont : plusieurs pneus envasés

En amont du village des Forges : dépôts d'immondices

Sur le Roannay à Neufmoulin : rambarde d'un pont tombée à l'eau et créant un barrage.

Les hommes des chemins en collaboration avec le service des travaux ont déjà corrigé ces situations.

Vous pouvez voir sur la photo ci-jointe les résultats de la pêche.



D'après certains, il s'agirait de pneus conçus exclusivement pour des automobiles de marque BMW série 323i Gold.

**Philippe GOFFIN**  
Echevin en charge  
du Contrat de Rivière de l'Ambiève.

## C.P.A.S. DE STOUMONT. OCTROI D'UNE ALLOCA- TION DE CHAUFFAGE POUR L'HIVER 2008-2009

Le C.P.A.S. peut octroyer une allocation de chauffage aux personnes :

- dont le montant annuel des revenus bruts imposables ne dépasse pas 14.624,70 €, majoré de 2.707,42 € par personne à charge (cumul des revenus de toutes les personnes domiciliées à la même adresse);
- bénéficiaires de l'intervention majorée (VIPO/BIM/OMNIO);
- suivies par un service de médiation de dettes



Le C.P.A.S. peut octroyer un forfait de 105 € aux personnes dont le montant annuel des revenus nets imposables ne dépasse pas 23.705,66 € pour autant que le nombre de litres livrés soit au minimum de 750 litres.

Vous pouvez en faire la demande au C.P.A.S. les jeudis de 8H à 12H et de 14 à 16H (dans les 60 jours de la date de votre facture).

Vous pouvez aussi vous adresser à la permanence de Mr DELATTE les mercredis de 18 à 21H à l'adresse suivante : Hasoumont 64, LA GLEIZE.

Lors de cette demande, il est nécessaire d'apporter les documents suivants :

- La preuve du statut BIM (ancien VIPO) ou OMNIO datée de moins de 15 jours
- La carte d'identité
- La composition de ménage
- La facture de combustible (datée à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2008 jusqu'au 30 avril 2009)
- Le dernier avertissement extrait de rôle des contributions
- Votre numéro de compte bancaire

Les combustibles pris en considération sont le mazout de chauffage, le pétrole lampant et le gaz en vrac dont le prix mentionné sur votre facture est égal ou supérieur à 0,56 €/litre.

Les allocations ne sont pas cumulables pour les divers combustibles. Le montant de l'allocation dépend du type de chauffage et du prix payé par litre. Il varie de 3 cents à 20 cents par litre. Dans tous les cas, cette allocation est limitée à 1500 litres par hiver et par ménage résidant dans le même logement ; elle ne pourra dépasser les 300 €.

Notre C.P.A.S. reste à votre entière disposition pour plus de renseignements au 080/292686.

La Secrétaire  
**Valérie Simon**

Le Président,  
**Albert André**



## COMMANDE DE DOCUMENTS PAR LE SITE «[www.stoumont.be](http://www.stoumont.be)» NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ADMINISTRATION

Considérant que de plus en plus de citoyens sont connectés à l'Internet, et afin de faciliter au mieux les démarches administratives des habitants de Stoumont, le site communal permet maintenant à tous citoyens majeurs de notre commune de commander 'en ligne' une série de documents administratifs. Selon votre choix initial, vous pourrez prendre possession du document à l'Administration ou demander que le document vous soit envoyé par La Poste.

Si vous avez choisi de venir prendre le document à l'Administration, un mail vous sera envoyé dès qu'il sera disponible en nos bureaux. Dans le choix d'un envoi postal, le document sera accompagné d'un virement du coût éventuel du document augmenté des frais d'envoi. Dans la mesure des possibilités, les demandes seront traitées dans les 24 heures (plus délai postal éventuel) avec, pour la plupart des documents, un délai légal de 5 jours ouvrables maximum. Lors de votre commande de documents par le site, n'omettez pas d'indiquer votre numéro de téléphone ou de GSM afin que nous puissions vous contacter sans tarder pour d'éventuelles informations complémentaires.

### Nouveaux horaires à l'Administration communale de Stoumont :

Depuis le lundi 29 septembre 2008, dans le cadre de la restructuration visant à une organisation plus efficace des services, les horaires d'accès directs et téléphoniques de l'administration communale sont **les suivants :**

#### Urbanisme :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

#### Population, Etat-Civil:

Le lundi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 20h00.

Le mardi et le jeudi : de 8h30 à 12h30.

Le mercredi et le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

#### CPAS

#### Recette communale :

Le mardi, mercredi et vendredi : de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00

#### Office de Tourisme :

Le lundi et mardi : de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Le jeudi : de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

Le vendredi : de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00.

Le samedi : de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

Le dimanche : de 10h00 à 12h00.

Fermeture le mercredi.

#### Autres Services :

Le lundi, le mercredi et le vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00.

Le mardi et le jeudi : de 8h30 à 12h30.

La Secrétaire communale, **Dominique Gelin.**

## POUR LES AINÉS

En 2009, la Commune de Stoumont souhaite organiser un voyage d'une semaine pour les aînés.

Partir à la découverte d'autres cultures et d'autres paysages...

Si vous avez des idées, des souhaits ou des suggestions alors, n'hésitez pas à téléphoner à notre échevine en charge des Aînés, Madame Yvonne VANNERUM au 080 / 78 50 54 ou par gsm au 0473/588 903

Yvonne Vannerum, Echevine des Aînés.

# HORAIRE DES SERVICES COMMUNAUX

	POPULATION	ETAT-CIVIL ETRANGERS	URBANISME	CPAS	RECETTE COMMUNALE	BUREAU DE TOURISME	AUTRES SERVICES
LUNDI	08h30 à 12h30 13h30 à <u>20h00</u>	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00	09h00 à 12h00	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00	Pas d'accès au service	09h30 à 12h30 13h30 à 16h30	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00
MARDI	08h30 à 12h30	08h30 à 12h30	09h00 à 12h00	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00	09h30 à 12h30 13h30 à 16h00	09h30 à 12h30 13h30 à 16h30	08h30 à 12h30
MERCREDI	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00	09h00 à 12h00	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00	09h30 à 12h30 13h30 à 17h00	■	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00
JEUDI	08h30 à 12h30	08h30 à 12h30	09h00 à 12h00	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00	Pas d'accès au service	09h30 à 12h30 13h30 à 16h00	08h30 à 12h30
VENDREDI	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00	09h00 à 12h00	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00	09h30 à 12h30 13h30 à 17h00	09h30 à 12h30 13h30 à 18h00	08h30 à 12h30 13h30 à 16h00
SAMEDI	■	■	■	■	■	09h30 à 12h30 13h30 à 16h00	■
DIMANCHE	■	■	■	■	■	10h00 à 12h00	■

## Remarques :

Une permanence du service de la Population et des permis de conduire a lieu tous les lundis ouvrables jusque 20h00.  
 Pour le traitement de dossiers plus complexes que les opérations courantes, il est préférable, pour vous comme pour nous, de prendre rendez-vous avec le préposé du service.

## DÉPART DE NATHALIE, NOTRE «MADAME CARTE D'IDENTITÉ»

Le 31 octobre dernier, le Collège Communal a organisé une petite réception en l'honneur de Madame Nathalie Adam.

L'occasion pour le Collège et ses collègues tant de la Commune que du CPAS de remercier celle qui avait rejoint l'équipe administrative, voici 4 ans et ce, dans le cadre de la mise en place des nouvelles cartes d'identité électroniques.

Très vite Nathalie s'est intégrée à l'équipe, acceptant d'autres tâches que celle objet de son détachement de l'armée et n'hésitant pas à participer aux permanences du lundi soir.

Nathalie, merci pour ta disponibilité et ton sens du service et bonne route pour ta fin de carrière à la Défense Nationale !

**Didier Gilkinet**



## MÉMORIAL VAN DAMME 2008

C'est à 14 heures que le car qui venait de Trois-Ponts s'est arrêté devant la maison communale de Stoumont.

Les jeunes de Trois-Ponts, accompagnés de l'Echevine des Sports, Madame Victorine MARGREVE, y avaient déjà pris place.

Sans plus attendre, nous prenions la route de la capitale pour assister à l'incontournable « Van Damme ».

Quel plaisir de pouvoir admirer notre Kim GEVAERT dans sa dernière compétition, sans oublier bien sûr les autres athlètes qui avaient participé aux Jeux Olympiques et notamment Tia HELLEBAUT.

Après le feu d'artifice qui clôturait la soirée, nous sommes revenus certes fatigués mais je vous assure que nos quatorze jeunes avaient les yeux brillants de mille feux et la tête dans les étoiles.

Pour tous, ce fut, je crois, une journée inoubliable.

**Yvonne Vannerum**

Echevine des Sports

(Voir photo page 2)

## LE TENNIS CLUB DE CHEVRON: 25 ANS DÉJÀ!

Quand notre championne internationale faisait ses tout premiers pas, quelques passionnés se donnaient déjà rendez-vous dans la région de Chevron pour partager le plaisir de jouer au tennis. Assez rapidement, ces sympathiques rencontres ont donné naissance à un projet dont l'aboutissement fut la création de deux terrains en brique pilée et d'un petit chalet en guise de « club house ». L'engouement continu, la qualité de la prise en charge des jeunes et la structuration progressive de l'organisation - notamment à travers la création d'activités sportives internes et la participation aux interclubs régionaux ont solidement fixé les bases de ce qui fait la vie du TC Chevron aujourd'hui. Depuis 25 ans, un troisième terrain a vu le jour ainsi qu'un nouveau chalet, plus grand celui-ci. Aujourd'hui, le club - soutenu et encouragé par le pouvoir communal - s'apprête à renouveler une fois encore son installation pour répondre aux exigences de l'AFT (Association Francophone de Tennis) et améliorer le confort de ses membres, toujours plus nombreux.

**Le TC Chevron est à l'image de Stoumont.** Le cadre exceptionnel, le panorama et la tranquillité rurale propice à ce sport de plein air ont vite fait de tailler une réputation sur mesure à ce petit club de campagne. L'ambiance y est simple et joviale. Malgré sa discrétion, le club a su mettre ses atouts en valeur puisque nombreux sont les membres qui proviennent des communes voisines. La participation aux interclubs régionaux (13 équipes inscrites en 2008) et l'organisation d'un tournoi-critérium AFT régional (plus de 200 participants chaque année), dynamisent le club et participent aussi indirectement à l'essor du tourisme dans notre belle région.

Une des grandes qualités de ce petit club est sans aucun doute son attention toute particulière au développement d'une politique-jeunes. Cette année encore, près de 32 enfants ont participé au stage d'été. Pour les parents, le coût final de cette initiative était d'autant plus attractif que la commune rétribuait une partie des frais d'inscription!

**Pour ceux qui souhaiteraient découvrir le TC Chevron,** les prétextes ne manquent pas. En effet, outre les interclubs qui courent de mai à juin, vous avez le stage de Pâques et le stage d'été (tennis et mini-tennis) ainsi que des cours hebdomadaires pour les enfants le mercredi après-midi pendant pratiquement toute la saison (avril - octobre). Ce dernier a d'ailleurs remporté un grand succès cette année en comptant quelques 45 participants plus en charge par 3 moniteurs. Le tournoi qui a lieu fin juillet-début août est traditionnellement ponctué d'un barbecue ouvert à tous! Pour les lève-tôt, sachez également qu'il y a la - désormais devenue traditionnelle - rencontre dominicale. Quelques joueurs s'y rejoignent pour partager le plaisir simple du jeu avant de déguster l'exceptionnelle fricassée d'un chef coq hors pair!

Même l'hiver et la fermeture des installations n'empêchent pas nos sportifs convaincus d'exercer leur hobby. Plutôt que d'hiberner, quelques membres émigrent vers Fayembois (Jupille) où des terrains couverts leur permettent de rester en mouvement et garder le contact amical de leurs partenaires de jeu.

Afin de fêter dignement ses 25 ans, un souper suivi d'une soirée dansante étaient organisés à la salle de Chevron ce 25 octobre dernier. Cet événement exceptionnel fut l'occasion de multiples retrouvailles, d'hommages émouvants et de nombreux remerciements bien mérités. Cette manifestation fut une véritable réussite et un encouragement supplémentaire.

Enfin, tout ce qui précède ne serait pas possible sans l'éternelle bonne volonté de quelques dévoués. Chaque génération apporte son lot de disponibilité, de sympathie, et de compétences. Merci à eux tous!

Merci il Yvonne Vannerum pour cette espace de parole dans le bulletin communal et aux dirigeants de notre commune pour leur intelligence à comprendre notre vision sportive et humaine.

Pour le Comité **du TC Chevron**

**Rudy Houssonloge**

CRC Chevron asbl : Habiémont 13 - 086-455336 - [www.tccheyJP..Q.P!!](http://www.tccheyJP..Q.P!!)

## NOCES D'OR DE MARIETTE ET POL SERVAIS – FONTAINE

Mariette, Pol,

Au nom de l'Administration Communale et du Collège, je voudrais vous remercier de nous associer à cet anniversaire important que représentent les Noces d'Or.

Fêter 50 ans de mariage, ce n'est pas tourner une page de votre vie mais c'est fêter une étape et quel- le étape!

Mariette, Pol,

Je voudrais vous remercier pour votre accueil cha- leuroux lors de notre rencontre de ce mardi qui nous a permis de partager bien des souvenirs et qui me permet aujourd'hui d'évoquer l'histoire, votre histoire.

Mariette est née le 12 mars 1935 à Meuxville dans la maison familiale que le couple occupe toujours aujourd'hui.

Elle est l'aînée d'une famille de 3 enfants (deux soeurs cadettes de 5 et 7 ans). Ses parents sont agri- culteurs.

Après avoir terminé les primaires à l'école commu- nale de Rahier, Mariette fréquente l'école du Sacré Cœur à Vielsalm durant 3 ans. Etudes auxquelles son papa a mis un terme car « il y avait du travail à la ferme ».

Mariette aurait souhaité poursuivre une formation en couture à Cox mais ses parents refusaient qu'elle s'y rende à vélo (une époque où l'autorité parentale trouvait toute sa signification dans le mot « autori- té»). Mais Mariette n'a pas de regret. Elle aimait bien le travail à la ferme car « on travaillait en famille et ce n'était pas la même chose qu'aujourd'hui».

Pol est né le 16 mai 1934 à Monceau. Ses parents exploitaient également une ferme.

Les grandes familles, Pol connaît ! Il était en effet le 7<sup>e</sup> d'une famille de 8 enfants !

« Nous avons bons. Les enfants du village se retrou- vaient toujours chez nous. A Noël, maman faisait des gaufres pour tout le monde ! Maman était toujours très accueillante ».

Pol a fréquenté l'école primaire de Cheneux et sa maman lui répétait toujours « toi, tu feras des études ». « Je savais que chez nous, tout le monde travaillait très jeune mais maman insistait... ».

Malheureusement pour Pol, il a 10 ans lorsque sa maman décède à l'offensive et pour son papa, il fal- lait que tout le monde travaille. Mais Pol ne perd pas espoir et 4 ans plus tard, son papa finit par accepter de l'inscrire à l'école technique. Sa joie sera de cour- te durée car en 1948, son papa se fait agresser par un jeune cheval. L'épaule gravement abîmée, il est hospitalisé à Stavelot.

Les aînés s'étant mariés dès la fin de la guerre, il n'est donc plus question pour Pol d'aller à l'école. Il a 14 ans et est le seul garçon à la maison.

Mais cette péripétie avec le cheval n'est pas anodi- ne dans l'histoire de Mariette et Pol.

En effet, à son retour de l'hôpital, son papa prend la décision de vendre le cheval. Une fois l'acquéreur connu, Pol est chargé de le livrer à des fermiers luxembourgeois devant la gare de Vielsalm. Ce qu'il fait ... par les bois ! Une fois livré, c'est « la poche pleine d'argent » qu'il prend le train pour revenir.

Et c'est dans ce train qu'il aperçoit une jeune fille « aux grandes tresses noires » qui semblait toujours avoir peur. « J'avais peur de rater l'arrêt » dit Mariette. « Elle m'avait tapé dans l'œil » dit Pol. Ils avaient alors 13 ans et 14 ans... .

Ils ne se sont pas revus de suite mais le déclic avait bien eu lieu !

Le papa de Mariette était sévère et le décès succes- sif de ses grands-parents avait empêché toute sortie.

Pol fait son service militaire d'août 53 à janvier 55.

Le papa de Pol part vivre chez son frère et Pol vit seul dans la ferme. A ce moment, il a une machine à traire et une jeep américaine !

C'est à la fête à Rahier en 1955 que tout s'est réelle- ment concrétisé, dans la salle où « c'était le magasin Goffin ». « Nous étions fort surveillés, les 2 soeurs et la maman » dit Pol. « Il ne s'est pas découragé » dit Mariette avec beaucoup de complicité. « Je l'ai

## NOCES D'OR DE MARIETTE ET POL SERVAIS – FONTAINE (SUITE)

ramenée à pied cette nuit-là ! » rit Pol.

Les contacts étaient peu fréquents. Mariette sortait une fois par mois. « C'était quand même dur mais on s'arrangeait toujours bien pour se retrouver ».

C'est après avoir courtisé 3 ans qu'ils se marient le 14 juin 1958 en l'église de Rahier. C'est Mariette et ses parents qui choisissent la date. Il fallait en effet tenir compte de la fenaison !

« Il faisait magnifique ! Regardez comme il était beau, il ressemblait à un acteur ! » dit Mariette avec beaucoup de fierté.

Lorsque l'on se marie en 1958, il n'est pas difficile de choisir une destination pour le voyage de noces. Ce sera donc Bruxelles et sa célèbre exposition ! Une journée, en train mais après... la fenaison !

Le jeune couple s'installe à Monceau, rejoint par le papa de Pol. Il y reste 5 années durant lesquelles naissent Roland le 11 novembre 1959 et Carine le 25 mai 1962.

Tout comme Pol Lorent, son beau-frère, Pol conduit également en plus de son travail à la ferme, un camion pour le transport du lait.

L'exploitation grandit et les terrains manquent. Le couple décide donc de déménager. Deux possibilités s'offre à eux : l'une à Lorcé, l'autre à Andrimont. Ils finissent par opter pour Andrimont où ils sont bien accueillis. Ils y restent 9 années desquelles ils conservent un excellent souvenir. Sous l'instance des parents de Mariette, ils quittent Andrimont pour reprendre la ferme de Meuville.

Bricoleur et débrouillard, Pol se voit alors proposer par le Bourgmestre Monsieur de Harenne de rejoindre l'équipe du personnel communal.

Mais Mariette préfère le travail à deux et ce que femme veut...

Ils poursuivent ainsi la ferme jusqu'à leur pension.

Même s'ils ont beaucoup travaillé, ils ont aussi des hobbies.

Le football. Pol a été durant 10 ans délégué des équipes du FC Trois-Ponts dans lesquelles Roland évoluait. Cette période leur laisse un excellent souvenir et notamment le titre de Champion provincial cadet en 1973 !

Mariette accompagnait chaque fois qu'elle le pouvait et « quand la voiture n'était pas pleine de gamins ».

Pol avait en fait toujours apprécié le football mais quand il eût l'âge de jouer, l'équipe de Cheneux disparaissait... !

Ils continuent aujourd'hui de soutenir ensemble l'équipe 1<sup>ère</sup> (« On ne regarde pas beaucoup, nous les femmes mais je ne reste pas à la maison toute seule ! » dit Mariette).

L'associatif. Pol a été, pendant des années, membre du Comité Loisirs et Jeunesse s'occupant principalement des Boucles de Spa.

La danse. Mariette et Pol aiment danser et ils vont régulièrement à Montleban. Ils y retrouvent beaucoup de connaissances et ils en profitent pour aller faire le plein au Luxembourg (lors du dernier plein d'ailleurs, il m'est revenu que Pol avait malencontreusement transformé son compteur en miles et qu'il se demandait pourquoi il dépassait tout le monde en ne roulant qu'à 70 Km/h...).

La Fabrique d'église. Pol est également membre du Conseil de la Fabrique d'église de Rahier.

Enfin, comme le dit Mariette, Pol aime de voir du monde.

Nous les croisons d'ailleurs régulièrement aux activités organisées dans et hors de notre commune.

Je ne voudrais pas terminer sans évoquer les 3 petites filles « qui ne sont pas petites » comme dirait Pol : Stéphanie, Emilie et Pauline. Elles ont eu à cœur de participer à l'organisation de cette belle journée, qu'elles en soient remerciées.

Mariette et Pol n'ont pas encore d'arrière petits-enfants mais Pol m'a dit qu'il était confiant !

Au nom de l'Administration communale et de mes collègues du Collège, je voudrais vous adresser toutes nos félicitations et vous souhaiter de vivre encore de très nombreux bons moments, entourés de vos proches et amis.

(Voir photo page 39)

## NOCES D'OR DE MARIE-THÉRÈSE ET CHARLES CORBAY – COLARD

Le 08 octobre dernier à 18 heures, Marie-Thérèse et Charles entourés de leur famille accueillaient le conseil communal dans leur maison familiale à Targnon.

Il y avait en effet 50 ans (jour pour jour, heure pour heure) qu'ils s'étaient dits « oui » pour la vie.

Conformément à leurs souhaits, de longs discours n'ont pas été prononcés. Après quelques mots d'accueil prononcés par Charles, notre Echevine Yvonne nous a replongés 50 ans en arrière par une lecture de l'acte original de mariage. Celle-ci s'est poursuivie par la transmission du message de félicitations en provenance du Palais Royal et des cadeaux de circonstances.

La simplicité souhaitée par les époux a largement été supplantée par la convivialité de leur accueil et de la réception qui s'est prolongée plus de deux heures durant. Réception au cours de laquelle de nombreux souvenirs ont été partagés, notamment au travers de l'album photos immortalisant leur engagement. C'est ainsi que nous avons par exemple appris que pour la première fois, un mariage avait été célébré dans la petite chapelle de Targnon. Au rayon « cocasseries », le bourgmestre de Lorcé, agriculteur, avait déposé sa fourche contre le mur et après avoir scellé leur union, s'était adressé aux jeunes époux leur souhaitant « bon courage ! ».

Marie-Thérèse, Charles, merci pour la chaleur de votre accueil et pour cet agréable moment de partage !

Au nom du Conseil Communal, permettez-moi de vous réitérer toutes nos félicitations et de vous souhaiter santé et sérénité en toute complicité.

Didier Gilkinet

## NOCE DE PLATINE DES ÉPOUX MARVILLE – SERVAIS

En ce jour, je viens vous mettre à l'honneur  
Pour vos septante ans de bonheur  
Des noces de platine, c'est quand même rarissime.  
De nos jours, beaucoup de couples ont des difficultés  
Mais vous, vous avez tout surmonté.  
Vivre ensemble si longtemps,  
Demande d'être patients  
Il faut apprendre à se connaître  
Pour avoir du bien être  
Il faut savoir tout partager  
Sans se décourager  
Avec le temps, les enfants puis les petits enfants  
Sont venus agrandir la famille en rayonnant  
Maintenant que vous êtes ici  
Tout le monde vous dit merci.



(Voir photo ci-contre)

Yvonne Vannerum  
Echevine des Aînés.

## PHOTOS DES NOCES



**Noces de Platine des époux Marville-Servais (voir article page 38)**



**Noces d'or de Mariette et Pol Servais-Fontaine (voir article pages 36-37)**





Site d'Exception

## Administration communale de Stoumont

route de l'Ambève, 41 - 4987 - Stoumont

Téléphone : 080/292.650 Fax : 080/292.669

Site Internet : [www.stoumont.be](http://www.stoumont.be)

E-Mail : [administration.communale@stoumont.be](mailto:administration.communale@stoumont.be)

### Collège Communal Route de l'Ambève, 41

	Adresse privée	Téléphone	Attributions/Adresses Mail	Liste / App <sup>1</sup>
<b>Bourgmestre</b>	Didier GILKINET Moulin du Ruy, 87 Stoumont	080/29.26.64 0474/97.82.33 080/78.51.52	Adm.Générale et Personnel - Etat Civil - Sécurité - Police - Service Incendie - Budget - Affaires Economiques - Intercommunales - Communication et Participation <a href="mailto:didier.gilkinet@stoumont.be">didier.gilkinet@stoumont.be</a>	Vivre Ensemble / PS
<b>1<sup>er</sup> échevin</b>	Paolo TATULLO Lorcé, 69 4987-Stoumont	0474/97.82.34 080/29.26.61 080/78.50.90	Travaux et B. timents communaux - Production et Distribution de l'Eau - Urbanisme et Aménagement du Territoire - Mobilité - Cu ltes - Tourisme - Patrimoine communal <a href="mailto:paolo.tatullo@stoumont.be">paolo.tatullo@stoumont.be</a>	Vivre Ensemble / MR
<b>2<sup>ème</sup> échevin</b>	Philippe GOFFIN Rahier, 52 4987-Stoumont	0472/65.63.01 080/78.54.56 080/292.664	Culture et Vie Associative - Enseignement - Patrimoine Forestier - Agriculture - Chemins - Développement Rural. <a href="mailto:philippe.goffin@stoumont.be">philippe.goffin@stoumont.be</a>	Vivre Ensemble / Sans appt.
<b>3<sup>ème</sup> échevin</b>	Yvonne VANNERUM Moulin du Ruy, 22 4987-Stoumont	0473/58.89.03 080/78.50.54	Jeunesse et Petite Enfance - Crèche - Seniors - Maison de Repos - Sports - Bibliothèques - Emploi et Egalité des Chances - Santé - Gestion des déchets. <a href="mailto:yvonne.vannerum@stoumont.be">yvonne.vannerum@stoumont.be</a>	Vivre Ensemble / PS
<b>Président du C.P.A.S.</b>	Albert ANDRE Roua, 61 4987-Stoumont	0495/11.36.88 080/292.683	Echevinats des Affaires Sociales - Logement - Finances-Assurances. <a href="mailto:albert.andre@stoumont.be">albert.andre@stoumont.be</a>	Vivre Ensemble / PS

### Conseillers communaux (par ordre de préséance)

Prénoms	Noms	Adresse privée	Téléphone	Liste /	App <sup>1</sup>
Joseph	LAMBOTTE	Neuville, 71	4987-Stoumont	086/43.36.81	A.C. MR
José	DUPONT	Rahier, 109	4987-Stoumont	0475/36.71.97	A.C. MR
Gaston	FONTAINE	Heilrimont, 40	4987-Stoumont	080/78.56.82	A.C. MR
Martine	LEGRAND-DELNOY	La Gleize, 62	4987-Stoumont	080/78.52.20	V.E. MR
Gaëtan	DEPIERREUX	Heilrimont, 17	4987-Stoumont	0476/53.02.53	A.C. MR
Patrick	SERVAIS	Chession, 49	4987-Stoumont	0477/42.31.36	A.C. MR

<b>Attachée au Collège Com.</b>	Christiane SACRE Energie-Environnement	Neuville, 94	4987-Stoumont	086/43.41.25	V.E.	Ecolo
---------------------------------	---	--------------	---------------	--------------	------	-------

### C.P.A.S. Route de l'Ambève, 45

Téléphone: 080/292.684 Fax: 080/292.688

<b>Président</b>	Albert ANDRE	Roua, 61	Stoumont	0495/11.36.88	<a href="mailto:albert.andre@stoumont.be">albert.andre@stoumont.be</a>
<b>Secrétaire CPAS</b>	Valérie SIMON	Rte de l'Ambève, 45	Stoumont	080/292.685	<a href="mailto:valerie.simon@stoumont.be">valerie.simon@stoumont.be</a>
<b>Administration CPAS</b>	Liliane DOYEN	Rte de l'Ambève, 45	Stoumont	080/292.684	<a href="mailto:liliane.doyen@stoumont.be">liliane.doyen@stoumont.be</a>
<b>Assistant social</b>	Guy DELATTE	Hasoumont, 64	Stoumont	080/78.59.71	<a href="mailto:guydelatte@hotmail.com">guydelatte@hotmail.com</a>
<b>Assistante sociale</b>	Ariane BACQUELAINE	Rte de l'Ambève, 45	Stoumont	080/292.687	<a href="mailto:ariane.bacquelaine@stoumont.be">ariane.bacquelaine@stoumont.be</a>
<b>Assistante sociale</b>	Sarah PASTOR	Rte de l'Ambève, 45	Stoumont	080/292.686	<a href="mailto:sarah.pastor@stoumont.be">sarah.pastor@stoumont.be</a>

### Services communaux Route de l'Ambève, 41

<b>Secrétaire communale</b>	Dominique GELIN	Adm. Communale	080/292.660	<a href="mailto:dominique.gelin@stoumont.be">dominique.gelin@stoumont.be</a>
<b>Asst. Secr.com. et informatique</b>	Sébastien PONCIN	Adm. Communale	080/292.665	<a href="mailto:sebastien.poncin@stoumont.be">sebastien.poncin@stoumont.be</a>
<b>Patrimoine, taxes, assurances</b>	Christine DETAILLE	Adm. Communale	080/292.662	<a href="mailto:christine.detaille@stoumont.be">christine.detaille@stoumont.be</a>
<b>Gestion du personnel</b>	Nicole BONMARIAGE	Adm. Communale	080/292.657	<a href="mailto:nicole.bonmariage@stoumont.be">nicole.bonmariage@stoumont.be</a>
<b>Assistante du Collège</b>	Catherine GILLET	Adm. Communale	080/292.663	<a href="mailto:catherine.gillet@stoumont.be">catherine.gillet@stoumont.be</a>
<b>Population et Urbanisme</b>	Anne-Sophie MOES	Adm. Communale	080/292.659	<a href="mailto:anne-sophie.moes@stoumont.be">anne-sophie.moes@stoumont.be</a>
<b>Accueil, Population, PC</b>	Colette GOFFIN	Adm. Communale	080/292.650	<a href="mailto:colette.goffin@stoumont.be">colette.goffin@stoumont.be</a>
<b>Urbanisme</b>	Eliane FONTAINE	Adm. Communale	080/292.656	<a href="mailto:eliane.fontaine@stoumont.be">eliane.fontaine@stoumont.be</a>
<b>Etat civil</b>	Jeanmine LEFEBVRE	Adm. Communale	080/292.652	<a href="mailto:jeanmine.lefebvre@stoumont.be">jeanmine.lefebvre@stoumont.be</a>
<b>Enseignement, arrêtés, élections</b>	Stéphan GODART	Adm. Communale	080/292.657	<a href="mailto:stephan.godart@stoumont.be">stephan.godart@stoumont.be</a>
<b>Agent technique Travaux</b>	Christian COLLIENNE	Adm. Communale	080/292.655	<a href="mailto:christian.collienne@stoumont.be">christian.collienne@stoumont.be</a>
<b>Communication-Etrangers.-C.J</b>	Jean LEBRUN	Adm. Communale	080/292.666	<a href="mailto:jean.lebrun@stoumont.be">jean.lebrun@stoumont.be</a>
<b>Compta. com<sup>ale</sup> et taxes</b>	Nicole MARVILLE	Adm. Communale	080/292.658	<a href="mailto:nicole.marville@stoumont.be">nicole.marville@stoumont.be</a>
<b>Assistante comptabilité</b>	Patricia CREMER	Adm. Communale	080/292.658	<a href="mailto:patricia.cremer@stoumont.be">patricia.cremer@stoumont.be</a>
<b>Chef des ouvriers</b>	Francis DOGNE	Habimont, 51	0475/36.67.48	
<b>Magasinier garage com<sup>al</sup></b>	Roger NEMERLIN	Borgoumont, 23	080/78.53.67	<a href="mailto:roger.nemerlin@stoumont.be">roger.nemerlin@stoumont.be</a>
<b>Fontainiers</b>	Pierre THONUS	Picheux-Bas, 5	0474/97.82.14	
	Dominique PIERLOT	Roanne, 25	0495/34.64.62	
<b>Fossoyeur</b>	Pascal DUMONT	Chauveheid, 52	0474/97.82.03	
<b>Receveuse régionale</b>	Christiane DADOUMONT	Rte de l'Ambève, 45	080/292.682	<a href="mailto:Christiane.dadoumont_2@publink.be">Christiane.dadoumont_2@publink.be</a>
<b>Police locale: Insp. principal</b>	Alain ALBERT	Rte de l'Ambève, 19	080/281.940	<a href="mailto:alain.albert@tiscali.be">alain.albert@tiscali.be</a>
<b>Office de Tourisme C.S.</b>	Route de l'Ambève, 45	4987 - Stoumont	080/292.680	<a href="mailto:office.tourisme@publink.be">office.tourisme@publink.be</a>
<b>Bureau d'accueil O.T.C.S.</b>	Roger SCHYNS	Fax : 080/292.681	080/292.680	
<b>Présidente de l'O.T.C.S.</b>	Martine LEGRAND-Delnoy	La Gleize, 62	080/78.52.20	
<b>Bibliothèque communale</b>	Andrée THONON	Route de l'Ambève, 41	080/292.689	<a href="mailto:andree.thonon@stoumont.be">andree.thonon@stoumont.be</a>
<b>Agence Locale pour l'Emploi</b>	Catherine MARTIN	Route de l'Ambève, 41	080/292.689	Dernière mise à jour : 15/12/2008